
Adolphe Audenet.



Le Pas d'Armes
DE LA BERGÈRE,

MAINTENU

AU TOURNOI DE TARASCON.

A PARIS,

CHEZ JULES RENOUARD, LIBRAIRE,

RUE DE TOURNON, N° 6.



Conte gentilz tresnoble seigneur
Loys de lucembourc a qui raison
Attribuer veult puissance z honneur
De lesignan lancienne maison
Jadis extraict - de la quelle foison
Vindrent aussi empereurs dalemaigne
Maint roy de chipre z maint roy de behaigne
Par noblesse par proesse et vaillance
Si comme entre les chevaliers de france
Par la vostre mesme personne appert
En feste en jouste en armes a oultrance
De loz depuis deste preux et expert,

SANS DEPARTIR



Le Pas d'Armes



[illegible] tresnoble seigneur
[illegible] a qui [illegible]
[illegible] puissance et honneur
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] roy de boheme
[illegible] prouesse et vaillance
[illegible] chevalerie de france
[illegible] appert
[illegible]
[illegible]

Le Pas d'Armes

DE LA BERGÈRE,

MAINTENU

AU TOURNOI DE TARASCON;

PUBLIÉ

D'après le Manuscrit de la Bibliothéque du Roi,

AVEC UN PRÉCIS DE LA CHEVALERIE ET DES TOURNOIS,

ET LA RELATION DU CARROUSEL EXÉCUTÉ A SAUMUR,

EN PRÉSENCE

DE S. A. R. MADAME, DUCHESSE DE BERRY,

LE 20 JUIN 1828;

PAR G. A. CRAPELET, IMPRIMEUR.



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,

RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

M DCCC XXVIII.


R
G

AVERTISSEMENT.

La Relation en vers du Tournoi de Tarascon, composée par Louis de Beauvau, grand sénéchal du roi René, a été souvent mentionnée par nos historiens, mais elle n'avoit pas encore été imprimée, et paroît dans ce volume pour la première fois. Les passages qui en ont été cités par plusieurs auteurs, s'écartent plus ou moins du manuscrit, dont la description même offroit d'ailleurs des inexactitudes qu'il a paru nécessaire de faire disparoître dans une nouvelle.

L'auteur de l'*Histoire de René d'Anjou* (3 vol. in-8°, 1825), M. le vicomte L. F. de Villeneuve Bargemont, a donné une analyse de cette relation, qui forme un épisode agréable dans son excellent ouvrage.

La naïveté du style de Louis de Beauvau, le tour gracieux de ses pensées, la peinture fidèle des mœurs du temps, la franchise avec laquelle l'auteur rapporte toutes les particularités du tournoi, rendent cette pièce aussi intéressante pour l'histoire que pour les lettres. L'exactitude et la fidélité des descriptions sont telles, qu'un peintre pourroit traduire cette relation sur la toile aussi facilement que s'il copioit un tableau. C'est cette vérité de détails, c'est le naturel du langage, qui donnent tant de charmes aux productions de nos anciens *ditteurs*. Comment en effet ne pas ajouter foi aux récits de celui qui s'énonce de cette manière : « Si personne ne doit « nullement se louer soi-même, ni vanter ses exploits; si « je parle de moi trop hautement, il m'est avis qu'on « peut me le pardonner : je ne dois pas abandonner la

« vérité pour écrire fausseté ni mensonge. Le tienne qui « voudra pour une fable ou pour un songe, il n'y a cer- « tainement rien ici, touchant ce pas d'armes, qui ne soit « de toute vérité. Quelque chose que je rapporte de moi, « vous savez bien que partout je me boute comme une « truie en une chenevière. » (Vers 481 à 492 du Poëme.) Telle étoit la franchise de nos anciens chevaliers; et leurs actions répondoient à leurs paroles.

Afin de mettre la mémoire du lecteur en rapport avec le sujet du poëme, j'ai fait précéder la Relation de Louis de Beauvau d'un Précis de la Chevalerie et des Tournois.

La relation de la fête militaire donnée le 20 juin 1828, à Madame, duchesse de Berry, par l'École de Cavalerie de Saumur, lieu célèbre par les Tournois du roi René, trouvoit naturellement sa place dans ce volume. M. le marquis Oudinot, Commandant de l'École, a bien voulu, sur ma demande, me communiquer une description exacte du Carrousel qui a été exécuté en présence de Son Altesse Royale. Cette description fait vivement sentir les avantages qui résulteroient du rétablissement de nos anciens jeux militaires, appropriés à l'emploi des armes actuelles. Elle est d'accord sur ce point avec tous les historiens modernes qui ont écrit sur ce sujet, et les observations de la Physiologie lui prêtent encore un nouvel appui. « La première source du courage humain, dit « M. le docteur Alibert[1], dérive sans contredit de cette

---

[1] *Physiologie des Passions,* chap. VII. Ce livre, dans lequel la chaleur, l'élégance et la pureté du style, sont si heureusement alliées à la noblesse, à la force et à la vérité des pensées, ne sauroit être trop médité par tous ceux qui doivent étudier la science du cœur humain, ecclésiastiques, magistrats, médecins, moralistes, orateurs, artistes, etc., etc.

« passion extraordinaire qu'on nomme *enthousiasme*, et « qui a peuplé la terre de héros. Mais peut-on parler de « cette passion sans y mêler les souvenirs de la chevalerie « française? C'étoit sans doute une grande idée que celle « qui consistoit à n'user de la force que pour le service « de la foiblesse, à tempérer la férocité des combats par « la plus loyale générosité, à mettre enfin sous la protec- « tion des armes terribles de la guerre le plus doux sen- « timent de notre existence. Non, jamais le courage ne « fut une faculté plus sublime, jamais le courage ne « mérita mieux le nom de *vertu*..... Il seroit peut-être « utile de ressusciter des institutions dont l'unique but « étoit d'ennoblir et de rehausser le sentiment du cou- « rage, en l'associant à l'humanité.....

« L'exercice des Tournois fortifioit le corps en donnant « plus d'énergie à l'âme. Rien n'étoit négligé pour en- « courager ces joûtes qui amusoient les spectateurs par « des chocs habilement combinés, et des rencontres sa- « vantes.....

« Ces jeux terribles étoient certainement destinés à « fortifier, à entretenir le sentiment du courage, et leur « intérêt paroissoit s'accroître en raison directe du péril « auquel s'exposoient les assaillans. »

J'ai l'espoir que cette nouvelle publication ne sera pas moins agréable aux Amateurs, que les précédens volumes de cette Collection des anciens monumens de notre histoire et de notre langage [1]. Outre le *fac-simile* de la

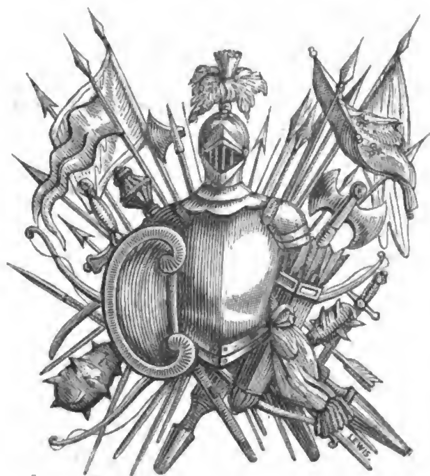
---

[1] Quatre volumes sont publiés; celui-ci forme le cinquième. En voici les titres : *Vers sur la Mort, par Thibault de Marly*, imprimés sur un manuscrit de la Bibliothéque du Roi, avec un Avertissement de M. Méon (1826), gr. in-8°. — *Lettres de Henri VIII à Anne Boleyn*, précédées d'une Notice historique sur Anne

miniature du manuscrit original, quelques ornemens de gravure, analogues à la chevalerie, ont trouvé place dans ce volume. J'ai pensé que je ne pouvois donner aux amateurs trop de preuves du soin et du zèle que je ne cesserai d'apporter à l'impression des ouvrages de ce genre que je pourrai publier encore, tant que les dépenses ne seront pas au-dessus de mes *propres* moyens. Ils verront un nouveau témoignage de mes efforts dans le volume qui suivra celui-ci, et qui offrira, pour la première fois également, le texte du manuscrit de la Bibliothéque du Roi intitulé : *Li Roumans dou chastelain de Coucy, et de la dame du Fayel* (l'Histoire du châtelain de Coucy et de la dame du Fayel). Ce volume sera orné des deux miniatures du manuscrit, exécutées d'une telle manière, que les acquéreurs pourront se regarder comme possesseurs des miniatures originales, richement peintes en or et en couleurs.

Boleyn (1826), gr. in-8°, avec portraits. Ces Lettres, la plupart écrites en français, dans le seizième siècle, sont suivies d'une Histoire d'Anne Boleyn, composée en vers français, par un contemporain. — *Le Combat de Trente Bretons contre Trente Anglois*, publié d'après le manuscrit de la Bibliothéque du Roi; 1827, gr. in-8°, avec fig., fac-simile et armoiries. — *Histoire de la Passion de Jésus-Christ, composée en* 1490, *par le R. P. Olivier Maillard*, publiée en 1828, comme monument de la langue française au XVe siècle, par Gabriel Peignot; gr. in-8°.

PRÉCIS
DE LA CHEVALERIE
ET
DES TOURNOIS.



PRÉCIS
DE LA CHEVALERIE
ET DES TOURNOIS.

Vers le temps de la décadence de l'empire de Charlemagne, temps de désordre et d'anarchie, on vit quelques seigneurs s'associer pour préserver du pillage leurs terres et leurs châteaux, et repousser les troupes armées qui infestoient le pays : ce fut l'origine de la chevalerie. Les propriétés furent bientôt

en sûreté contre les insultes des gens de guerre; mais les personnes étoient toujours exposées à leurs outrages. Les seigneurs s'engagèrent, par voeu, à protéger et à défendre les dames et les opprimés, partout et en toute rencontre. Cette association s'étendit bientôt dans les provinces, et tous les seigneurs de grands fiefs, hauts-barons, ducs, comtes, aspirèrent à l'honneur d'être chevaliers.

Ce ne fut que vers le onzième siècle que la chevalerie commença à devenir une institution régulière, qui eut sa discipline et ses réglemens [1]. Dans le principe, les chevaliers avoient combattu pour des intérêts privés; par la sanction de l'autorité royale, ils reçurent la plus noble récompense de leur dévoûment et de leur courtoisie; l'ordre de chevalerie fut main-

---

[1] On attribue à Geoffroy de Preuilly, chevalier de Touraine, mort en 1066, la rédaction des premières lois de la chevalerie. De là, quelques auteurs ont avancé que le nom de *tournoi* venoit de la ville de Tours. Voltaire prend l'étymologie de ce terme dans les mots *ensis torneaticus*, épée tournante, parce qu'on se servoit dans les tournois d'une espèce de sabre arrondi par le bout. Il prétend aussi qu'on *ne tournoit* pas dans les tournois, quoiqu'il nomme lui-même *tournoyans* les chevaliers qui figuroient dans les tournois, comme les désignent nos anciens auteurs. Mais Ménage, un peu plus versé que Voltaire dans la science des étymologies, quoiqu'il en ait souvent hasardé lui-même, dit, d'après le père Ménestrier, que le mot « Tournoy est purement françois, et vient de *tourner*, « parce que les courses s'y font *en tournant et retournant*. »

tenu pour concourir à la défense du trône et de la religion, sans rien perdre de ses droits primitifs.

Les chevaliers, dit l'auteur du *Vrai théâtre d'Honneur et de Chevalerie,* Marc Wlson de la Colombière, étoient employés aux plus belles et aux plus importantes charges de la guerre; on leur confioit le commandement des troupes, comme aux plus expérimentés et aux plus capables pour le conseil, la conduite et l'exécution. Leur naissance, leur affection, leur longue pratique, et le vif désir qu'ils avoient de se trouver aux plus belles occasions de la guerre, où ils couroient avec ardeur, leur donnoient la gloire d'être préférés à tous autres. En effet, il falloit s'être acquis une grande estime, faire voir qu'on avoit servi aux armées durant sept années pour le moins, qu'on s'étoit distingué dans toutes les rencontres d'honneur, ou qu'on avoit été écuyer de quelque chevalier de renom pendant le même nombre d'années, pour prétendre à la chevalerie.

Cette dignité étoit purement personnelle, et ne passoit pas de père en fils, par succession, comme la noblesse de sang. Aussi n'étoit-il pas un prince qui ne s'estimât glorieux d'avoir mérité par ses belles actions d'être reçu au nombre des héros, dont l'ordre de chevalerie étoit la marque, le caractère et le sceau. En effet, à l'issue, et parfois aussi à la veille d'une

bataille, les rois ou les princes qui commandoient leurs armées donnoient l'accolade, et faisoient plusieurs chevaliers pour les récompenser de leurs travaux passés, et pour les exciter à faire encore mieux à l'avenir. Ces princes eux-mêmes ne pouvoient recevoir l'ordre de chevalerie que de la main d'un autre chevalier, comme le fit François Ier, qui voulut tenir cet honneur de la main de Bayard, de la même manière qu'y auroit été obligé le plus simple gentilhomme, la tête nue et les deux genoux en terre, pour prêter le serment et recevoir l'accolade; ce dont le bon chevalier fut tellement glorieux, qu'il s'écria, tenant encore son épée de la main droite, après l'accolade : « Tu es bien heureuse « d'avoir aujourd'hui, à un si beau et si puissant Roi, « donné l'ordre de chevalerie. Certes, ma bonne « épée, vous serez comme reliques gardée, et sur « toute autre honorée! »

La réception solennelle d'un chevalier donnoit lieu, dans les premiers temps de l'institution, à un grand nombre de cérémonies. Après que le gentilhomme ou écuyer prétendant avoit fourni ses preuves de noblesse qu'il tiroit d'une bonne naissance, et ses preuves de gloire, qu'il tenoit de ses vertus personnelles et de son courage éprouvé, il devoit se purifier le corps et l'âme. Pour cela, il se mettoit dans le bain; il donnoit ses anciens vêtemens aux hérauts et

poursuivans d'armes, qui lui présentoient en échange un habillement blanc, symbole de la pureté qu'il devoit apporter dans l'ordre de chevalerie. On l'accompagnoit ensuite dans une église, où il passoit toute la nuit en jeûne et en prières, ce qu'on appeloit *la veille des armes*. Il se confessoit de ses fautes et de ses péchés à un prêtre, et recevoit ensuite la communion. Le prince ou le chevalier qui présidoit à la cérémonie, assistoit avec le récipiendaire à la messe du Saint-Esprit, et il juroit sur les Saints Évangiles de remplir fidèlement les devoirs prescrits par la formule du serment, qui étoit ainsi conçu :

Premièrement, de craindre, de révérer, et de servir Dieu religieusement, de combattre pour la foi de toutes ses forces, et de mourir plutôt que de renoncer jamais au christianisme.

2. De servir son prince souverain fidèlement, et de combattre pour lui et pour sa patrie très valeureusement.

3. De soutenir le bon droit des plus foibles, comme des veuves, des orphelins, et des damoiselles, en bonne querelle, en s'exposant pour eux selon que la nécessité le requerroit, pourvu que ce ne fût contre son honneur propre, ou contre son Roi ou prince naturel.

4. Qu'il n'offenseroit jamais aucune personne malicieusement, ni n'usurperoit le bien d'autrui,

mais plutôt qu'il combattroit contre ceux qui le feroient.

5. Que l'avarice, la récompense, le gain et le profit, ne l'obligeroient à faire aucune action, mais la seule gloire et vertu.

6. Qu'il combattra pour le bien et pour le profit de la chose publique.

7. Qu'il tiendra et obéira aux ordres des généraux et capitaines qui auront droit de lui commander.

8. Qu'il gardera l'honneur, le rang et l'ordre de ses compagnons, et qu'il n'empiétera rien par orgueil ni par force sur aucun d'eux.

9. Qu'il ne combattra jamais accompagné contre un seul, et qu'il fuira toutes fraudes et supercheries.

10. Qu'il ne portera qu'une épée, à moins qu'il soit obligé de combattre contre deux ou plusieurs.

11. Que, dans un tournoi ou autre combat à *plaisance*, il ne se servira jamais de la pointe de son épée.

12. Qu'étant pris en un tournoi prisonnier, il sera obligé par sa foi et son honneur, d'exécuter de point en point les conditions de l'emprise, outre qu'il sera obligé de rendre aux vainqueurs ses armes et ses chevaux, s'ils les veulent avoir, et ne pourra combattre en guerre ni ailleurs sans leur congé.

13. Qu'il doit garder la foi inviolablement à tout le monde, et particulièrement à ses compagnons, soutenant leur honneur et profit entièrement en leur absence.

14. Qu'il aimera et honorera ses compagnons, et leur portera aide et secours toutes les fois que l'occasion s'en présentera, et qu'il ne combattra jamais contre un autre chevalier, si ce n'est par méconnoissance.

15. Qu'ayant fait vœu ou promesse d'aller en quelque quête ou aventure étrange, il ne quittera jamais les armes, si ce n'est pour le repos de la nuit.

16. Qu'en la poursuite de sa quête ou aventure, il n'évitera point les mauvais et périlleux passages, ni ne se détournera du droit chemin, de peur de rencontrer des chevaliers puissans, ou des monstres, bêtes sauvages, ou autre empêchement que le corps et lė courage d'un seul homme peut mener à chef.

17. Qu'il ne prendra jamais aucun gage ni pension d'un prince étranger.

18. Que, commandant des troupes de gendarmerie, il vivra avec le plus d'ordre et de discipline qu'il lui sera possible, et notamment en son propre pays, où il ne souffrira jamais aucun dommage ni violence être faits.

19. Que, s'il est obligé à conduire une dame ou damoiselle, il la servira, protégera et la sauvera de tout danger et de toute offense, ou il mourra à la peine.

20. Qu'il ne fera jamais violence à dame ou damoiselle, encore qu'il l'ait gagnée par les armes, sans leur volonté et consentement.

21. Qu'étant recherché de combat pareil, il ne le refusera point sans plaie, maladie, ou autre empêchement raisonnable.

22. Qu'ayant entrepris de mettre à chef une emprise, il y vaquera an et jour, s'il n'en est rappelé pour le service du Roi et de sa patrie.

23. Que, s'il fait un vœu pour acquérir quelque honneur, il ne s'en retirera point qu'il ne l'ait accompli, ou l'équivalent.

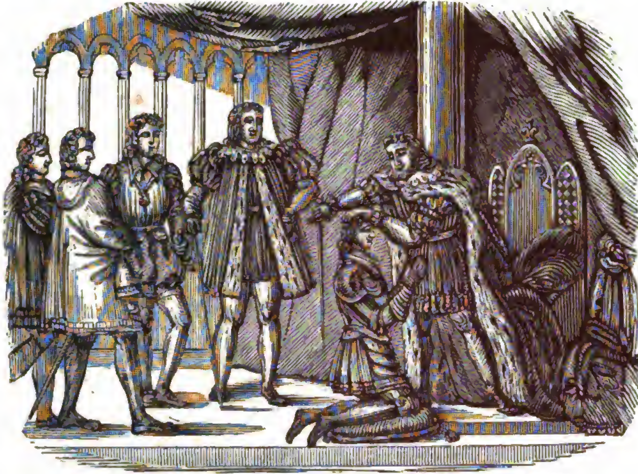
24. Qu'il sera fidèle observateur de sa parole et de sa foi donnée, et qu'étant prisonnier en bonne guerre, il payera exactement la rançon promise, ou se remettra en prison au jour et temps convenu selon sa promesse, à peine d'être déclaré infâme et parjure.

25. Que, retourné à la cour de son souverain, il rendra un véritable compte de ses aventures, encore même qu'elles fussent quelquefois à son désavantage, au Roi et au greffier de l'ordre, sur peine d'être privé de l'ordre de chevalerie.

26. Que, sur toutes choses, il sera fidèle, courtois, humble, et ne faillira jamais à sa parole, pour mal ou perte qui lui en pût advenir. [1]

---

[1] J'ai rapporté ce serment en entier, parce qu'il ne se trouve pas dans les intéressans *Mémoires sur l'ancienne Chevalerie*, de La Curne de Sainte-Palaye. Cet auteur en rappelle seulement les principales dispositions, pour mieux faire connoître au lecteur l'esprit et la noblesse des sentimens qui avoient présidé à la rédaction des lois de la chevalerie, « qui auroient pu être adoptées, dit-il, par les plus



Après avoir prêté le serment, le nouveau chevalier recevoit l'accolade. Il se mettoit à genoux sur un carreau de velours, et le prince ou le seigneur qui

« sages législateurs, et par les plus vertueux philosophes de toutes « les nations et de tous les siècles. » Mais ce n'étoit pas apparemment l'opinion du philosophe de Ferney, qui prétend que « la « chevalerie n'étoit guère qu'une momerie honorable. » (*Annales de l'Empire,* art. Charles-Quint, année 1539.)

Du reste, on conçoit que les cérémonies pour la réception des chevaliers ne pouvoient pas toujours avoir le même appareil, et qu'elles devoient être modifiées suivant le temps, le lieu et les circonstances de la réception, comme à la veille d'une bataille, au moment de tenter une action périlleuse, ou après l'action même. Vers le commencement du quinzième siècle, sous Charles VII, on s'étoit déjà beaucoup écarté de la régularité du cérémonial, et le serment avoit déjà éprouvé de grandes restrictions, ce qui fut exposé par Jouvenel des Ursins, archevêque de Reims, dans ses remontrances au Roi pour la réformation du royaume.

l'assistoit, tirant son épée, lui en donnoit trois coups sur le dos, en prononçant trois fois ces paroles : *Au nom de Dieu, de saint Michel et de saint Georges, je te fais chevalier.* Il le baisoit ensuite sur la bouche, en le serrant avec affection dans ses bras; il lui mettoit le collier de son ordre autour du cou, lui ceignoit son épée, et lui chaussoit son éperon droit, qui devoit être d'or. Avant la messe, l'aspirant étoit armé de toutes pièces par les chevaliers qui l'accompagnoient, et qui lui mettoient successivement le hautbert, le corps de cuirasse, le casque, les gantelets. Après la cérémonie, il étoit revêtu de sa cotte d'armes, et il recevoit les félicitations de tous les seigneurs et gentilshommes, qui le reconduisoient à cheval, avec de grandes démonstrations de joie, au château du prince. Il entroit alors dans l'appartement des dames, qui, rassemblées en grand nombre, le désarmoient pièce à pièce, et lui donnoient, avec les plus riches habits, un grand manteau, brodé à ses armes, et fourré d'hermine si le nouveau chevalier étoit fils de Roi, de prince ou de duc, et de menu vair (fourrure gris et blanc mêlé), s'il étoit seulement gentilhomme. [1]

Les promotions de chevaliers se faisoient principa-

---

[1] Ces détails, qui ne sont pas en tout conformes à ceux que présentent d'autres auteurs, sont extraits de l'ouvrage déjà cité, *le Vrai théâtre d'Honneur et de Chevalerie*, par Marc Wlson, chevalier de la Colombière.

lement aux époques des grandes fêtes de l'Église, et surtout à la Pentecôte. Elles avoient également lieu dans de grandes occasions, telles que le sacre des Rois, les naissances ou baptêmes des princes des maisons souveraines, les jours où ces princes recevoient eux-mêmes la chevalerie, ou l'investiture de quelque grand fief; pour leurs fiançailles, leur mariage, ou leur entrée dans quelque grande ville de leur domination.

Ces réceptions étoient suivies de fêtes et de divertissemens publics, et les nouveaux chevaliers, pour témoigner à leurs princes leur reconnoissance, et leur montrer ce qu'ils étoient capables d'entreprendre pour les bien servir, s'empressoient de signaler leur adresse, leur force, et leur courage dans des tournois, image des combats, qu'ils attendoient toujours impatiemment.

Tous les peuples ont eu leurs institutions d'honneur pour les temps de guerre, comme leurs spectacles, leurs jeux, leurs exercices militaires dans les temps de paix. Les mœurs, les usages, les coutumes, le langage des peuples, ont subi de grandes variations; mais l'essence de l'homme, son esprit, ses penchans, son caractère, ses passions, n'a jamais changé. La Grèce avoit ses jeux solennels, où son ardente jeunesse accouroit pour se disputer les prix de la course,

de la lutte, du disque, du javelot. Rome distribuoit des couronnes et des récompenses aux vainqueurs des jeux du cirque, du Champ-de-Mars, des amphithéâtres. Chez les Grecs comme chez les Romains, ces jeux avoient été institués dans le même but, celui de former des guerriers robustes, actifs, adroits, propres à toutes les entreprises périlleuses, et pour exciter dans leurs cœurs les mêmes sentimens, l'émulation et l'amour de la gloire et de la patrie, qui donnent tant de force aux nations.

Les exercices militaires des tournois avoient donc un autre motif que celui d'étaler le luxe et la magnificence des seigneurs souverains, dans des fêtes somptueuses. Les armures pesantes des chevaliers exigeoient une force de corps qu'ils auroient promptement perdue dans le repos et l'oisiveté, s'ils n'avoient eu de fréquentes occasions de la mettre à l'épreuve. Pour conserver leur adresse et leur agilité, il leur falloit sans cesse s'exercer au maniement de toutes leurs armes. La patience à endurer les fatigues, l'ardeur guerrière, l'émulation, la loyauté, la modération, la générosité, toutes vertus inséparables des vrais chevaliers, devoient se déployer à l'envi dans les nobles et rudes journées des *estours* ou *tournois* [1] :

[1] Ils sont aussi appelés *nobles assemblées* ou *pardons d'armes* par nos anciens auteurs.

aussi suivirent-ils de près la naissance de la chevalerie.

On conçoit quel mouvement devoit produire dans tous les cœurs la proclamation des tournois solennels, faite long-temps d'avance, et toujours dans les termes les plus pompeux. Tous les gentilshommes, animés par l'espoir d'être vainqueurs dans les grands tournois, préludoient dans des tournois particuliers, et s'en disputoient avec ardeur les récompenses promises, attendant avec anxiété le jour où ils auroient pour spectateurs de leurs prouesses l'élite de toutes les cours de l'Europe.

Tandis qu'on préparoit les lieux destinés aux tournois, on suspendoit le long des cloîtres de quelques monastères des environs, les écus armoriés des prétendans. Ces écus restoient pendant plusieurs jours exposés à la curiosité et à l'examen des seigneurs, des dames et damoiselles. Un héraut ou poursuivant d'armes nommoit aux dames les chevaliers à qui ils appartenoient; et s'il s'en trouvoit quelqu'un dont une dame eût sujet de se plaindre, soit parce qu'il avoit mal parlé d'elle, soit pour toute autre offense, elle touchoit le timbre ou écu de ses armes, pour le recommander aux juges du tournoi, ce qui étoit demander justice. Les juges, après avoir fait les informations nécessaires, devoient prononcer, et si le

crime avoit été prouvé juridiquement, la punition suivoit de près. On renversoit l'écu, le casque et le cimier des chevaliers coupables, et quelquefois on les brisoit. Ces chevaliers étoient frappés à coups de plat d'épée et de verges, et chassés hors de la barrière du camp. Ils crioient alors merci aux dames et aux damoiselles, qui seules pouvoient faire cesser le châtiment, en accordant le pardon.

On disposoit les lices ou barrières; on dressoit des tentes et des pavillons superbes dans la campagne; des *hourdis* ou échafauds étoient élevés autour de la barrière. Ces échafauds, souvent construits en forme de tours, étoient partagés en loges et en gradins, magnifiquement décorés de riches tapis, de pavillons, de bannières, de banderolles et d'écussons. Les places étoient destinées aux Rois, aux Reines, aux princes et princesses, et à toutes les personnes de leurs cours, aux dames et damoiselles, et aux anciens chevaliers, qu'une longue expérience rendoit les juges naturels de ces combats *à plaisance*.

La richesse et la variété des étoffes et des pierreries relevoient encore l'éclat du spectacle. Outre les juges nommés exprès, il y avoit des chevaliers d'honneur, des maréchaux du camp, des conseillers ou assistans dont les places étoient marquées, et qui devoient maintenir dans la lice les lois de la cheva-

lerie et des tournois, donner leur avis, et porter secours à ceux qui pourroient en avoir besoin. Nombre de rois d'armes, de hérauts, de poursuivans d'armes, répandus de toutes parts, suivoient des yeux les combattans, pour juger des coups portés et reçus. Ils avertissoient les chevaliers qui faisoient leur première entrée dans le tournoi, de ce qu'ils devoient à la mémoire de leurs ancêtres : *Souviens-toi,* s'écrioient-ils, *de qui tu es fils, et ne forligne pas!* Les préceptes de la chevalerie avoient appris aussi à ces jeunes guerriers que la modestie et la modération sont les vertus les plus propres à rehausser l'éclat de la victoire.

Un chevalier, n'en doutez pas,
Doit férir (frapper) haut et parler bas.

Une foule de ménétriers, avec toutes sortes d'instrumens, étoient prêts à célébrer les prouesses qui devoient éclater dans ces grandes journées. Des varlets ou sergens avoient ordre de se porter sur tous les points des lices, soit pour remplacer les armes des combattans, soit pour contenir les spectateurs, hors des barrières, dans le silence et le respect.

Le bruit des fanfares annonçoit l'arrivée des chevaliers, superbement armés et équipés, suivis de leurs écuyers, tous à cheval; ils s'avançoient lentement, avec une contenance grave et majestueuse.

Le titre de *servant* de la dame que chacun nommoit hautement en entrant au tournoi, étoit un titre d'honneur qui ne pouvoit être acheté par de trop nobles exploits; c'étoit comme un gage assuré de la victoire.



BALADE

DU TOURNOY. [1]

Armes, amours, déduit [2], joye et plaisance,
Espoir, desir, souvenir, hardement, [3]

[1] Extrait du manuscrit de la Bibliothéque du Roi, n° 7219, intitulé : *Ancienne poésie, par Eustache Deschamps, bailly de Senlis.* Je me propose de publier les pièces les plus remarquables de ce volumineux recueil, encore inédit, et dont les deux morceaux rapportés dans ce volume peuvent faire apprécier l'agrément et le mérite. La plupart de ces poésies sont d'autant plus intéressantes, qu'elles ont trait à des sujets historiques depuis 1350 jusqu'en 1420. Eustache Morel, dit Deschamps, étoit écuyer, huissier de Charles VI, et mourut peu de temps après son Roi,

[2] Amusement, plaisir. [3] Hardiesse, courage.

Jeunesce, aussi manière et contenance,
Humble regart trait amoureusement;
Genz corps joliz, parez très richement,
Avisez bien ceste saison nouvelle,
Ce jour de may, ceste grant feste et belle
Qui par le Roy se fait à Saint Denys; [1]
A bien jouster gardez votre querelle,
Et vous serez honnorez et chéris.

Car là sera la grant biauté de France,
Vint chevaliers, vint dames ensement [2]
Qui les mettront armez par ordenance
Sur la place toutes d'un parement, [3]
Le premier jour; et puis secondement
Vint escuiers, chascun sa damoiselle,
D'uns paremens joye se renouvelle,
Et là feront les heraulx plusieurs cris
Aux bons joustans : tenez fort votre selle,
Et vous serez honnorez et chéris.

---

en 1422. Ses vers respirent l'amour de la gloire et de la patrie, et la haine contre l'Anglais, qui étoit alors maître d'une partie de la France. On peut s'étonner que la presse, qui a tant enfanté de volumes, ait laissé dans l'oubli les ouvrages d'Eustache Deschamps. Puissé-je avoir assez de force et d'années pour mettre au jour quelques portions des trésors que cette merveilleuse Bibliothéque royale renferme dans son sein! Puissent les chefs et les employés de cet établissement me continuer le secours de leurs lumières et de leur bienveillance, dont ils m'ont déjà donné tant de preuves!

[1] Ce tournoi eut lieu à Saint-Denis, dans les premiers jours de mai 1389, en présence du roi Charles VI.

[2] Abréviation d'*ensemblement*, licence de nos anciens poètes.

[3] Ornement.

Or y perra [1] qui bien fera de lance
Et qui sera de beau gouvernement
Pour acquerir d'Amour la bienveillance,
Et qui durra au hernois longuement,
Cilz ara loz, doulx regart proprement
Le monsterra; Amour qui ne chancelle,
L'enflambera d'amoureuse estincelle,
Honneur donrra aux mieulx faisans les pris :
Avisez tous ceste doulce nouvelle,
Et vous serez honnorez et chéris.

ENVOI.

Servans d'amours, regardez doulcement
Aux eschaffaux anges de paradis; [2]
Lors jousterez fort et joyeusement,
Et vous serez honnorez et chéris.

La dame donnoit ordinairement à son *servant* ce qu'on appeloit *faveur, joyau, noblesse, nobloy* ou *enseignes* [3]; c'étoit une écharpe, un voile, une coiffe, une manche, un bracelet, un nœud, une boucle, en un mot quelque pièce de son habillement ou de sa parure. Le chevalier favorisé plaçoit ce gage précieux au haut de son heaume ou de sa lance, sur son écu, sa cotte d'armes, ou quelque autre partie de

---

[1] Perra, de *parere*, paroître.

[2] Angéliques beautés.

[3] C'est de l'usage de ces *enseignes*, appelées autrefois *cognoissances*, signes pour se reconnoître, que sont venues dans notre langue les expressions *à telles enseignes*, *à bonnes enseignes*.

son armure. Lorsque, dans la chaleur de l'action, le sort des armes avoit fait passer ces *enseignes* au pouvoir d'un rival, ou qu'elles s'étoient perdues par accident, la dame en renvoyoit d'autres à son chevalier, pour le consoler et ranimer son courage; il s'efforçoit alors de conquérir les *faveurs* dont ses adversaires étoient parés, pour en faire une offrande à sa dame.

Ces présens n'étoient pas d'ailleurs une marque puérile de l'affection des dames; c'étoit un moyen que l'on avoit imaginé pour suppléer aux banderolles des lances et des casques, et aux armoiries des écus, des cottes d'armes et des housses, au moyen desquelles les spectateurs distinguoient chaque cavalier dans la foule des combattans. Lorsque ces insignes avoient été arrachés ou déchirés, ce qui arrivoit souvent par les coups qu'ils se portoient, ou en se heurtant et se froissant les uns contre les autres, les nouvelles faveurs qu'on leur portoit servoient à les faire reconnoître par les dames, qui suivoient partout avec une vive inquiétude les chances de succès ou de revers de leurs chevaliers. La présence des autres spectateurs plus désintéressés, mais qui ne prenoient pas une part moins vive aux exploits des tournoyans, excitoit encore leur ardeur. Chaque coup de lance ou d'épée extraordinaire ou singulier étoit applaudi par les vieux chevaliers, célébré par

les fanfares des ménétriers, et proclamé par les hérauts : mille voix répétoient aussitôt et à plusieurs reprises le nom du vainqueur [1]. Les hérauts et les ménétriers étoient largement payés par les chevaliers; leurs présens étoient reçus avec d'autres cris de joie; les mots de *largesse* ou *noblesse* étoient répétés à chaque distribution nouvelle.

Une des vertus les plus recommandées aux chevaliers étoit la générosité; c'étoit celle que les poètes et les romanciers célébroient surtout dans leurs chansons et dans leurs écrits. Les chevaliers se plaisoient à en donner des preuves par la richesse de leurs armes et de leurs habillemens; les débris qui tomboient dans la carrière, les éclats d'armes, les paillettes d'or et d'argent dont étoit jonché le champ de bataille, tout se partageoit entre les hérauts et les ménétriers.

Les tournois, appelés par nos anciens *romanciers* des *écoles de prouesse*, se composoient de diverses espèces d'exercices, qui avoient chacun leurs réglemens particuliers. Les *joûtes* à la lance se faisoient seul à seul; les *castilles* [2] étoient des attaques simu-

---

[1] Notre beau mot *renommée* est venu de cet usage.

[2] Ce mot exprimoit, dans l'origine, l'attaque d'un fort ou d'un château, du mot latin *castellum*. Il est resté dans le langage, et signifie maintenant une *légère querelle* ou *dispute*.

lées d'un château ou d'une tour; dans les *combats à l'épée*, les troupes de chevaliers fondoient les unes sur les autres au signal donné. Ils combattoient encore à la *hache* ou *masse d'armes*, et à la *dague*. Les *combats à la barrière* figuroient la manière de s'emparer des abords d'une place; les *pas d'armes*[1] représentoient toutes les manœuvres usitées à la guerre, soit pour l'attaque, soit pour la défense; enfin, les *courses à la foule* étoient des évolutions générales de tous les combattans, suivies d'un grand *estour*[2], qui terminoit ordinairement le tournoi.

Il étoit absolument défendu de frapper de la pointe de l'épée, mais seulement du plat ou du taillant, qui étoit *rabattu et émoussé*. Dans les tournois à *outrance*, au contraire, on combattoit à *fer esmoulu*, et à *espées tranchans et poingnans avec des brancs d'achier*[3] *bien aiguisés*. Il étoit également défendu de porter des coups de lance autre part qu'au visage et à la poitrine; de combattre hors de son rang, de blesser ou frapper le cheval de son adversaire, de frapper un chevalier dès qu'il avoit levé la visière de son heaume, ou qu'il s'étoit déheaumé. On ne pou-

---

[1] Cette sorte d'exercice, qui exigeoit le plus d'adresse, de force et d'habileté dans l'exécution, a fourni à notre langue les locutions de *franchir le pas*, *sortir d'un mauvais pas*, et autres analogues.

[2] *Mêlée*, *choc*, d'où est venu le verbe *étourdir*.

[3] Épée ou sabre à large lame, qui se tenoit à deux mains.

voit encore, dans certains combats, comme la joûte, se réunir plusieurs contre un seul : un chevalier d'honneur, nommé par les dames, veilloit à ce qu'aucun des champions ne fût trop rudement maltraité par les autres[1]; ce chevalier portoit une lance au

[1] Malgré toutes les précautions et toute la surveillance observées dans les lices, il arrivoit souvent de graves accidens, dont l'énumération seroit longue. Celui qui coûta la vie à Henri II fit d'abord interrompre le spectacle des tournois, qui ne tardèrent pas à être tout-à-fait abolis par l'usage et le perfectionnement rapide des armes à feu. Ils furent remplacés par des carrousels, des courses de bague, et de lance, contre un poteau couvert d'une armure, qu'on nommoit le *faquin*, et il ne reste plus rien aujourd'hui ni des uns ni des autres exercices.

Quelques détails du tournoi dans lequel Henri II fut frappé mortellement par le comte de Montgommery, ne paroîtront sans doute pas déplacés ici. Le Roi fit dresser un tournoi pour célébrer les noces de madame Élisabeth de France, sa fille, mariée au roi d'Espagne, et de madame Marguerite de France, sa sœur, mariée au duc de Savoie, le 27 juin 1559. Les lices avoient été établies au travers de la rue Saint-Antoine, depuis le palais des Tournelles jusqu'à la Bastille. Le Roi voulut être chef des tenans avec François de Lorraine, duc de Guise, et le prince de Ferrare, résolus à soutenir le pas pendant trois journées, à la lance, à la pique et à l'épée. Le premier jour, le Roi courut avec un grand bonheur, et avec la gloire et la réputation d'être un des plus adroits chevaliers qui fût jamais entré dans la lice. Le second jour, qui étoit le 30 de juin, la Reine et les seigneurs, comme s'ils avoient le pressentiment du malheur qui menaçoit le Roi, le supplièrent de ne pas continuer, lui disant qu'il en avoit assez fait, et qu'il mît quelque jeune prince à sa place : mais le Roi ne voulut pas se désister encore. Il envoya demander une *faveur* à la Reine, et lui fit dire par le maréchal de Montmorency qu'il vouloit encore courir cette lance pour l'amour

bout de laquelle étoit une écharpe; et, dès qu'il en touchoit le heaume d'un combattant, ses adversaires

d'elle, l'assurant que ce seroit la dernière, et qu'il feroit ce qu'elle lui conseilloit. Le Roi envoya donc une lance au comte de Montgommery, dont le père se trouvoit être un des juges du camp, avec ordre de courir contre lui; mais Montgommery s'en étant excusé, par respect ou par crainte d'accident, le Roi lui fit un nouveau commandement de joûter avec lui. Ils coururent; et Montgommery, portant droit sur le plastron du Roi, brisa sa lance, dont un des éclats vint donner dans la visière, qui n'étoit pas bien fermée [1], et pénétra par l'œil droit jusqu'au cerveau. Le Roi chancela, et fut près de tomber de cheval; le dauphin, le duc de Savoie, le maréchal de Montmorency et tous les chevaliers accoururent aussitôt pour lui porter secours, et le firent transporter au palais des Tournelles. La désolation succéda tout à coup aux fêtes et aux plaisirs; le malheureux Montgommery étoit plongé dans la stupeur et le désespoir d'un aussi fatal événement, que la reine mère, Catherine de Médicis, ne lui pardonna jamais, disent les historiens. Henri II mourut onze jours après sa blessure, dans sa quarante-deuxième année, sans avoir proféré une seule parole depuis l'instant où il avoit été frappé. Quinze ans après, Montgommery, qui s'étoit jeté dans le parti protestant, fut fait prisonnier au siége de Domfront, ramené à Paris, et renfermé à la Conciergerie, dans la tour qui a porté depuis son nom; il fut condamné à avoir la tête tranchée pour crime de rébellion, et la sentence fut exécutée sur la place de Grève, le 26 juin 1574.

[1] *Le Vrai théâtre d'Honneur et de Chevalerie*, tome I, p. 248. — Mézeray dit que la visière du Roi *étoit ouverte*, et qu'il avoit voulu joûter ainsi. Mais il n'est pas possible d'admettre que les juges du camp aient souffert que la joûte eût lieu de cette manière, contrairement aux lois de la chevalerie, et à toutes les précautions qu'ils devoient prendre pour la sûreté du Roi, ou ils auroient été bien coupables envers la France. Pasquier, témoin oculaire du tournoi et de l'événement, dit que le Roi reçut *un grand coup de lance dans la visière;* et d'Aubigné, « que la morne (le bout arrondi de la lance en usage dans ces tournois) décrocha de la haute pièce, et que la visière levée en haut, le contre-coup donna dans l'œil. »

étoient obligés de s'arrêter. Les chevaliers ne terminoient aucune joûte à la lance, sans en faire une à l'honneur des dames, ce qu'ils nommoient le *coup* ou la *lance des dames;* et ils répétoient encore cet hommage à la fin des combats à l'épée, à la hache d'armes et à la dague. [1]

Le tournoi fini, on distribuoit le prix avec toute l'équité et l'impartialité possibles. Les officiers d'armes faisoient leurs rapports devant les juges et les autres chevaliers préposés aux joûtes; on alloit aussi dans tous les rangs pour recueillir les voix. Tout étoit pesé et examiné suivant les divers genres de force ou d'adresse par lesquels on s'étoit distingué, comme d'avoir brisé le plus grand nombre de lances, d'avoir fait le plus beau coup de lance ou d'épée, d'être resté le plus long-temps à cheval sans avoir quitté les arçons, sans s'être déheaumé ou avoir levé sa visière pour se délasser; enfin, le prince souverain, les anciens chevaliers et les juges nommoient le vainqueur; quelquefois c'étoient des dames ou des damoi-

---

[1] Cet usage se retrouve peut-être encore aujourd'hui dans le seul des jeux militaires qui nous soit resté, lorsque, pour terminer un assaut d'armes, un des tireurs annonce *la belle*, comme on annonçoit dans les tournois le *coup des dames*. C'est sans doute de cet usage que sont venues aussi les expressions proverbiales *saisir sa belle, manquer sa belle*, parce qu'à la fin de l'assaut les combattans usent de tous leurs moyens pour sortir victorieux de ce dernier engagement.

selles qui adjugeoient le prix, comme souveraines du tournoi. S'il arrivoit qu'il ne fût point accordé au guerrier qu'elles en avoient jugé le plus digne, elles donnoient un second prix; enfin, lorsque le prix[1] étoit décerné, les officiers d'armes alloient prendre parmi les dames ou les damoiselles, celles qui devoient le présenter au vainqueur; celui-ci, en recevant le gage de ses prouesses, exerçoit un droit qu'il mettoit souvent, sans doute, bien au-dessus de la récompense : il donnoit un baiser à la dame qui lui remettoit le prix. Son retour au palais étoit comme une marche triomphale; il étoit conduit par les dames; tout le peuple l'accompagnoit avec de grandes acclamations; et les hérauts et les juges d'armes publioient partout sa victoire au son des instrumens. Arrivé au palais, l'heureux chevalier étoit désarmé par les dames, qui le revêtoient d'habits magnifiques, et le conduisoient ensuite à la salle du festin, où il occupoit la place d'honneur; le repas étoit terminé par des chants qui rappeloient les exploits et les aventures des anciens chevaliers.

---

[1] Ces prix étoient de différente nature, mais le plus souvent des pierres précieuses, des chaînes d'or, des diamans, des boîtes d'or enrichies de pierreries, quelquefois un beau coursier. Dans un tournoi donné à Saumur par le roi René, où fut faite *l'emprise de la joyeuse garde*, les chevaliers convinrent que tous les vaincus à la joûte feroient un hommage aux dames et damoiselles, qui reçurent ainsi cinquante-quatre diamans et trente-six rubis.

Le nom du chevalier vainqueur étoit inscrit dans le livre d'honneur; des chansons et des poëmes, composés pour célébrer les tournois, étoient répandus dans toutes les cours de l'Europe; ils étoient destinés à perpétuer le souvenir des noms et des exploits des vainqueurs, et à présenter de nouveaux exemples à l'émulation de tous les chevaliers. C'est dans ce dessein qu'a été composé le poëme du *Pas de la Bergère,* dont un seul manuscrit est parvenu jusqu'à nous. Puissent les noms de tant d'illustres chevaliers qui en décorent les pages, esjouir encore les guerriers de notre âge, et entretenir dans leurs cœurs les nobles sentimens de la chevalerie militaire, l'honneur et l'appui de la France et du trône!

FIN DU PRÉCIS DE LA CHEVALERIE ET DES TOURNOIS.

BALADE

DU BACHELIER D'ARMES. [1]

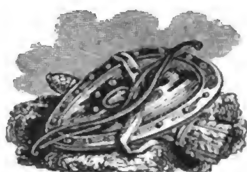
Vous qui voulez l'ordre de chevalier,
Il vous convient mener nouvelle vie;
Devotement en oroison veillier,
Pechié fuir, orgueil et villenie;
L'Église devez deffendre,
La vefve aussi, l'orphenin entreprendre;
Estre hardis et le peuple garder;
Prodoms, loyaulx, sans riens de l'autrui prendre;
Ainsi se doit chevalier gouverner.

Humble cuer ait, toudis [2] doit traveillier
Et poursuir faiz de chevalerie,
Guerre loyal, estre grant voyagier,
Tournois suir, et jouster pour s'amie :
Il doit à tout honnour tendre,
Si c'om ne puist de lui blasme reprendre,
Ne lascheté en ses œuvres trouver;
Et entre touz se doit tenir le mendre; [3]
Ainsi se doit gouverner chevalier.

Il doit amer son seigneur droiturier,
Et dessus tous garder sa seigneurie;

[1] Tiré du manuscrit des Poésies d'Eustache Deschamps.
[2] Toujours.
[3] Moindre.

Largesce avoir, estre vray justicier;
Des prodommes suir la compaignie,
  Leurs diz oïr et aprandre,
Et des vaillans les prouesces comprendre,
Afin qu'il puist les grans faiz achever
Comme jadis fist le roy Alixandre;
Ainsi se doit chevalier gouverner.



NOTICE
SUR LE PAS D'ARMES
DE LA BERGÈRE,
MAINTENU
AU TOURNOI DE TARASCON,
LE 1er JUIN 1449.



NOTICE

SUR LE PAS D'ARMES

DE LA BERGÈRE.

René, comte d'Anjou, second fils de Louis II, duc d'Anjou, et d'Yolande d'Aragon, naquit au château d'Angers, le 10 janvier 1408. Il fut marié à l'âge de douze ans, à Isabelle, fille et héritière du duc de Lorraine. La succession de ce duché lui fut disputée, en 1431, par Antoine de Vaudemont, duc de Bourgogne, qui défit les troupes de René, s'empara de la Lorraine, fit son compétiteur prisonnier, et l'emmena à Dijon.

Pendant sa captivité, en 1434, René devient héritier du duché d'Anjou, du comté de Provence, et du royaume de Naples et de Sicile, par la mort de son frère aîné, Louis d'Anjou. En 1435, cet héritage est reconnu et confirmé par Jeanne II, reine de Naples. René recouvre sa liberté et le duché de Lorraine, au prix d'une grosse rançon, en 1436; il est forcé de disputer encore ses nouveaux états à Alphonse Ier d'Aragon, que Jeanne II avoit adopté en 1420, comme héritier de son trône. René s'embarque pour l'Italie, où sa femme l'avoit précédé; il arrive à Naples le 19 mai 1438, et lutte courageusement pendant quatre années contre Alphonse, qui termine le différend en emportant Naples d'assaut, en 1442, et monte sur le trône. René se rembarque pour la France, parcourt ses états de Provence pour y répandre ses bienfaits, et revient en Anjou en 1446. Il fait sans succès une nouvelle tentative, en 1453, pour recouvrer son royaume de Naples : il rentre en Provence. Dans l'année 1454, il épouse en secondes noces Jeanne, fille du comte Guy XIV de Laval, qu'il aimoit depuis long-temps.

Une nouvelle couronne fut offerte au roi René, en 1465; les droits de sa mère Yolande, fille du roi d'Aragon, pouvoient le mettre en possession de ce royaume. Il cède ses prétentions à son fils Jean, qui s'empare de la Catalogne, et alloit devenir maître de

l'Aragon, lorsqu'il mourut à Barcelone, en 1470. Depuis cette époque, le roi René se livra entièrement à l'administration de ses états, et à la culture des arts et de la poésie, qu'il aimoit avec passion. Il termina sa carrière le 10 juillet 1480, dans la soixante-treizième année de son âge. Un seul mot renferme tout l'éloge de ce prince : ses sujets, et non des historiographes, l'ont surnommé *le Bon*.

« Depuis son avénement au duché de Lorraine, dit M. le vicomte de Villeneuve Bargemont, dans son excellente *Histoire de René d'Anjou*[1], ce prince, sans cesse les armes à la main, jouet de la fortune et des événemens, tour à tour vainqueur, prisonnier, voyageur ou fugitif, expia cruellement la rapidité de son élévation, et ne se consola de tant de malheurs que par les bienfaits qu'il répandoit autour de lui. Il est doux de le voir enfin paisible possesseur de la Lorraine, de la Provence, de l'Anjou, heureux au sein

---

[1] Cet ouvrage forme trois volumes in-8°, publiés en 1825 par J. J. Blaise. Les faits y sont présentés avec autant d'ordre que de clarté, discutés avec une judicieuse et impartiale critique, et appuyés sur un grand nombre de documens authentiques, fruit des immenses recherches de l'auteur. Cette manière d'écrire l'histoire n'est pas si commune aujourd'hui, qu'il soit hors de propos de citer un livre qui en offre l'exemple; seulement, plus d'un lecteur regrettera de ne pas trouver, au lieu d'une liste de souscripteurs, une seule table qui puisse aider la mémoire et les recherches, au milieu de tant de faits et de personnages historiques.

de sa famille, user noblement de ces jours de félicité. »

Ce n'étoit pas le courage qui avoit manqué à René, non plus qu'à son bisaïeul, le malheureux roi Jean, pour réussir dans ses expéditions de guerre. Toujours le premier à cheval, plein de force et de valeur, méprisant les dangers, il donnoit en toute occasion l'exemple à ses guerriers; mais il agissoit souvent moins en Roi qu'en chevalier. La modération, la douceur de son caractère rendoit son âme inaccessible à la passion qui prédominoit chez ses compétiteurs. L'ambition avoit doublé leurs moyens et leurs efforts : René devoit succomber.

La bonté de son cœur, sa générosité, le portoient surtout à répandre des largesses, et à donner des fêtes somptueuses dont la renommée, et plus encore l'aménité et la courtoisie de cet excellent Roi, attiroient toujours une grande affluence de seigneurs à sa cour. Lorsqu'il revint en Anjou, en 1446, toute la noblesse angevine accourut pour témoigner à son souverain la joie que lui causoit sa présence, et lui donna le spectacle d'un tournoi, connu sous le nom de l'*Emprise de la gueule du Dragon*. Ce pas d'armes célèbre, qui eut lieu entre Razilly et Chinon, fut le prélude de fêtes et de divertissemens du même genre, qui avoient été long-temps interrompus

par l'absence de René, et par les malheurs de la guerre.

Vers la fin de l'hiver de 1447, René fit construire dans une belle plaine, près du château de Saumur, un vaste bâtiment en bois, qu'il fit peindre en dedans et en dehors, et orner de riches tapisseries, et d'une grande quantité de coussins de velours et de soie, placés sur les estrades qui étoient destinées aux dames. On appela ce bâtiment le *Châtel de la joyeuse garde*. « Durant l'espace de quarante jours, dit la relation de Wlson de la Colombière, le Roi et la reine Isabelle, madame Yolande, sa fille, et quantité d'autres dames et damoiselles, et notamment la belle et jeune *Jeanne de Laval*, pour laquelle secrètement il fit et dressa cette *emprise*, avec un grand nombre de seigneurs, y demeurèrent en grande joie et magnifique fête, attendant tous ceux qui, pour acquérir de l'honneur, voudroient venir joûter contre le Roi, chef de l'emprise. »

Ce pas d'armes ne fut pas moins remarquable par le nombre que par la réputation de bravoure et d'adresse des chevaliers qui s'y présentèrent. Le roi René y combattit contre le duc d'Alençon et Guy de Laval, et montra sa supériorité accoutumée dans tous les exercices du tournoi; cependant, ce qui peut bien faire juger avec quelle impartialité réelle

étoient distribuées les récompenses, aucun prix ne fut donné au Roi. Ferry de Lorraine, et Florigny, chevalier presque ignoré dans les tournois, furent proclamés vainqueurs, leurs noms inscrits au registre d'honneur, et Jeanne de Laval leur donna, outre le doux prix du baiser, au premier un *fermaillet* (boîte) *d'or tout marcis* (massif), au second *un destrier très excellent.*

L'année 1448 ne fut pas signalée comme les précédentes, par des fêtes et des tournois, mais par l'institution de l'*Ordre du Croissant,* fondé par le roi René, le 11 août 1448. La décoration consistoit en un croissant d'or émaillé, au-dessous duquel on lisoit ces mots, en lettres bleues, *loz en croissant,* pour rappeler aux chevaliers que leur renommée en honneur et en gloire devoit aller toujours croissant. René conféra son ordre aux guerriers qui l'avoient servi dans ses guerres avec autant de courage que de fidélité [1], et leur donna bientôt l'occasion de justifier leur nouvelle devise.

Vers le commencement de l'année 1449, René quitta l'Anjou pour visiter ses peuples du midi. —

[1] L'ordre du Croissant fut aboli par une bulle du pape Paul II, vers 1464, dans l'intention de délier de leurs sermens les chevaliers napolitains qui hésitoient encore à prendre parti pour Ferdinand d'Aragon, contre Jean d'Anjou, fils de René.

Après avoir successivement séjourné à Aix, à Marseille, à Arles, dit M. de Villeneuve Bargemont, ce prince se transporta avec sa cour au château de Tarascon, pour lequel il avoit une prédilection toute particulière. Satisfait de se retrouver entouré de l'élite de ses chevaliers, dans une ville qu'il aimoit; voyant affluer à Tarascon un nombreux concours de gentilshommes et de dames de Provence et du Languedoc; séduit peut-être aussi par la célébrité que de hauts faits d'armes, le renom des châtelaines provençales, et les chants des troubadours ont attachée à ces belles contrées, René conçut le projet d'une nouvelle *emprise*, et fit crier par les poursuivans d'armes le PAS DE LA BERGIÈRE[1]. Cette fête différa du pas d'armes de Razilly et de Saumur, dont le spectacle avoit été entièrement guerrier. A Tarascon, il offrit un caractère à la fois chevaleresque et pastoral, comme si déjà René eût puisé dans les loisirs d'une paix prolongée le penchant qu'il manifesta depuis pour la vie champêtre; ainsi le Château de la joyeuse garde fut remplacé par une chaumière; au lieu de la magnifique damoiselle chargée de distribuer les prix, et des redoutables dragons de Saumur, on voyoit une pastourelle gardant ses agneaux, et les tenans de l'emprise étoient aussi deux bergers.

René désigna, pour l'emplacement de ces nouvelles

[1] Vers 56e de la relation.

joûtes, une des prairies qui environnent Tarascon, ou peut-être (ainsi que le laisse conjecturer un manuscrit de l'île de Lerins [1]) eurent-elles lieu sur le terrain qui forme maintenant le faubourg de Jarnègues, au nord de la ville. On le nommoit, en 1176, *insula Jarnica* ou *Tornica*, et les anciens comtes de Provence l'avoient choisi pour le théâtre de leurs tournois.

Pendant les préparatifs, le poursuivant d'armes Romarin alla prévenir les chevaliers et les dames, à plus de trente lieues à la ronde, et il en arriva du comtat Venaissin, de Marseille, d'Aix, de Salon, de Nîmes, de Montpellier, etc. Le château de Tarascon devint alors le centre de tous les plaisirs; des combats à la lance ou au pugilat, des luttes à pied ou à cheval, des bals, des déguisemens, des banquets, s'y succédoient chaque jour, et l'on y vit même, dit-on, des représentations dramatiques. Dans l'intervalle, Ferry de Lorraine et Louis de Beauvau rompirent quelques lances, et *firent des choses joliettes*, comme on le lira au 48e vers de la relation.

Enfin Romarin, l'un des poursuivans d'armes, ayant proclamé l'ouverture de l'emprise pour le 1er juin, annonça que deux pastoureaux combat-

[1] Dans la Méditerranée, à deux lieues d'Antibes, avec un ancien château-fort.

troient tous les assaillans qui toucheroient l'un des deux écus noir et blanc (signes de *tristesse* et de *liesse*, vers 86 et 88), suspendus à un arbre auprès de la cabane de la bergère. Le prix réservé au vainqueur étoit un bouquet attaché à une baguette d'or, et un baiser de la pastourelle, que la relation ne nomme pas, mais qui étoit sans doute la même Jeanne de Laval, la belle et jeune damoiselle qui avoit déjà distribué les prix de l'emprise du Château de la joyeuse garde. Elle étoit habillée de damas gris très bien fourré, et bordé de menu vair; pour coiffure elle portoit un *chapperon* couleur de rose, et tenoit une houlette *dont la ferrure estoit de fin argent* (vers 253 à 265 de la relation). Les deux pastoureaux étoient vêtus comme la bergère, d'habits de damas gris, brodés d'or, par-dessus leurs cottes d'armes. Leurs heaumes étoient surmontés de plumes d'autruche, et un grand *couvre-chef* pendant (caparaçon) couvroit leurs coursiers; et *sans doutance ils estoyent moult beaux* (vers 270 à 280).

A la devise *en arrousant de l'aigue*, qu'on voyoit sur l'écu de l'un des tenans, on reconnoissoit Philibert de l'Aigue, sénéchal de Berri, et chambellan du roi René. Le second des pastoureaux, Philippe de Lenoncourt, étoit distingué par la banderolle blanche flottant à sa lance, au milieu de laquelle on voyoit un cœur d'or, et ces mots, *ayant le vent*.

Quoique le tournoi eût été annoncé pour le 1er juin, les fêtes de la Pentecôte le firent remettre au mardi suivant. Ce jour-là, 3 juin, René et Isabelle de Lorraine, précédés de joyeux galoubets, de tambourins, de trompettes, s'y rendirent avec leur cortége, et se placèrent sur un échafaud richement décoré, qui se prolongeoit depuis la cabane de la bergère jusqu'à l'extrémité de l'autre barrière; une multitude de spectateurs remplissoit la plaine, et accueillit avec de vives acclamations le nom du premier assaillant qui avoit touché l'écu de liesse.

Ce chevalier, monté sur un cheval gris (*ung grison destrier,* vers 308), couvert d'une housse rouge bordée de perles, étoit Pierre Carrion. Lenoncourt, monté sur un cheval bai, vint à sa rencontre; ils croisèrent leurs lances à la première course, et les rompirent à la seconde et à la troisième (vers 325 à 330).

De l'Aigue et Louis de Montbron leur succèdent. Après eux, Philibert de la Jaille et Couraze, jeune écuyer, se présentent dans la lice contre les deux bergers, et brisent trois lances, ce qui termina la première journée.

Le jeudi 4 juin, Guillaume d'Yve[1] ouvrit la course

[1] Autrement appelé Willemart, dit le poëme, vers 423. La famille de ce guerrier est inconnue.

avec Philibert de l'Aigue, rompit une lance, et fut remplacé par Louis de Beauvau, le *ditteur de l'emprise* (l'auteur du récit en vers du tournoi). Ce chevalier, monté sur un gentil destrier bai tout harnaché de rouge, portoit un heaume orné d'un panache rouge; on lisoit sur son écu, de la même couleur, ces mots en lettres d'or : *les plus rouges y sont pris.* Ses lances étoient ornées d'un étendard de soie rouge; il rompit cinq lances contre Philibert de l'Aigue, et fut proclamé vainqueur : il reçut une baguette et un bouquet, et prit un doux baiser, *lequel il tint moult chier* (vers 480).

Tanneguy du Châtel succéda à Louis de Beauvau; on le reconnoissoit à sa devise bretonne : *mar cor Doi* (s'il plaît à Dieu), tracée sur son écu de sable, et à ces mots, qu'on lisoit sur sa bannière déployée : *douat à levy* (tu n'as qu'à venir), cri de guerre de sa famille : une housse noire et rouge, parsemée de lettres d'or; trois plumes d'autruche, noire, bleue et jaune, décoroient la tête de son coursier gris. Lenoncourt courut contre le sire du Châtel, et en trois coups ils rompirent trois lances.

Aussitôt après parut le prince Ferry de Lorraine, monté sur un cheval gris, couvert de velours noir et *loqueté* (découpé) *de blanc et de vert;* de belles plumes d'autruche ornoient son heaume. A peine

avoit-il touché l'écu blanc, que Lenoncourt se précipite contre ce nouvel assaillant : ils croisent d'abord leurs lances sans s'atteindre, et recommencent à courir. Lenoncourt fait voler sa lance en éclats, sans être touché ; à la troisième course, Ferry de Lorraine brise à son tour sa lance contre l'écu de Lenoncourt. Une nouvelle lutte s'engage, les lances des deux guerriers roulent en pièces sur la terre ; ils reviennent à la charge, brisent encore leurs lances, et à la sixième rencontre, Ferry de Lorraine fait sauter sa lance en éclats. Le prince reçoit son prix : un bouquet, un anneau, un baiser, et donne en échange à la bergère le beau caparaçon de son destrier.

Gaspard de Cossé, Philibert de l'Aigue, Philibert de Stainville, Robert du Fay, et Lenoncourt, firent la clôture de la deuxième journée du tournoi. Gaspard, que l'on distinguoit à la tige de lis naturel qui se balançoit sur son heaume, soutint avec ardeur la joûte contre Philibert de l'Aigue. Ils rompirent quatre lances en deux courses; mais à la troisième Philibert de l'Aigue heurta avec tant de force le heaume de Gaspard, que le jeune chevalier en fut ébranlé. Le Roi, qui avoit beaucoup d'affection pour lui, descendit alors dans l'arène, et lui donna des conseils; il lui présentoit même une nouvelle lance quand il avoit brisé la sienne, *comme ung petit message* (vers 596). Ce prince montroit quelquefois la

même bienveillance envers des chevaliers novices dans l'art de joûter.

Cela donnoit a pluseurs le corage
Deulx grandement en la jouste porter;
Et leur faisoit honneur et auantage,
Lui sur les rens en ce point deporter.
(Vers 597 à 600.)

Philibert de Stainville parut au pas d'armes avec un écu semé de petites fleurs bleues; il faussa son épée en attaquant Philibert de l'Aigue, qui cassa la sienne, et *ainsi se passa* (vers 617), non sans rompre à la suite trois lances en trois coups.

Robert du Fay vint ensuite, monté sur un cheval gris, caparaçonné de gris; son écu blanc étoit semé de petites larmes noires; la bannière bleue qui flottoit sur son heaume, étoit parsemée de lettres blanches, parmi lesquelles on remarquoit les lettres J. et M. Il frappa l'écu noir, et le chevalier pastoureau Lenoncourt vint aussitôt à sa rencontre. Du premier choc ils rompirent deux lances avec tant de violence, que l'écu de Robert du Fay fut *faussé de part en part*. Au second coup, Lenoncourt rompit encore son bois; mais du Fay n'eut pas le même avantage.

Les plus jolis nont pas à leur plaisance
Aucunefois lonneur et le renon.
(Vers 647.)

Les courses furent interrompues le vendredi et le samedi, pour laisser prendre du repos aux tournoyeurs; mais le dimanche elles recommencèrent avec plus de vigueur, et les chevaliers se rencontrèrent si bien

Quil en cuida aucuns aler par terre.
(Vers 654.)

Antoine de Pontèves, sire de Cabannes, entra le premier dans la lice, monté sur un destrier bai, dont la tête étoit ombragée de deux plumes jaune et bleue, et dont la housse de soie étoit semée de lettres d'or, et bordée de menu vair. L'écu du chevalier étoit blanc, également semé de lettres d'or; une banderolle bleue et jaune flottoit sur son heaume; enfin, *tous ses fais estoient grandement acordez* (vers 664).

Philibert de l'Aigue se présenta, et rompit sa lance contre l'écu de Cabannes, qui le *désarma de son gagne pain* [1], sans l'atteindre autrement; à la seconde joûte, ils brisèrent tous deux leurs lances en plein sur leurs écus. Jean de Cossé, qui avoit la même devise que le roi René, se mesura ensuite à quatre reprises contre de l'Aigue; à la cinquième course, il fut mis hors des rangs, par un coup de lance que porta dans son heaume le chevalier *pastour*.

[1] On appeloit ainsi l'épée dont on se servoit dans les tournois.

Cossé fut remplacé par Guerri de Charno, qui vint frapper sur l'écu blanc; sa housse, son écu, sa lance, sa bannière, tout étoit noir. Lenoncourt arrive aussitôt, et ils rompent une lance du premier coup; une seconde lui succède; mais à la troisième joûte, le destrier de Guerri de Charno refuse d'approcher de la lice; et le chevalier, après avoir tenté de vains efforts, est contraint de se retirer, *triste et dolent*, sans avoir rompu ses trois lances.

Fouques d'Agout, sire de Mison, se présenta alors, monté sur un cheval blanc, couvert d'un caparaçon d'étoffe de soie blanche à feuillage d'or bordé de franges d'or, avec cette devise en lettres d'or, *ung vault mieux;* une grande aigrette blanche de plumes d'autruche ornoit son heaume. Il alla droit à l'écu noir, et à peine l'eut-il frappé, que Philippe de Lenoncourt courut à lui; du premier coup ils brisèrent leurs lances, mais à la troisième course, les lances atteignirent heaume et écu sans se rompre.

Après Mison se présenta Honoré de Berre : son heaume étoit orné d'une plume d'autruche noire et blanche; sur son écu noir on lisoit cette devise si étrange, que *de cy jusque en Prusse* on n'en trouveroit pas une autre du même genre :

Par lo ventre Dieu il ny a
Point de telle, non par lo sang de Dieu.
(Vers 775 et 776.)

Il alla frapper l'écu blanc, et Philibert de l'Aigue parut aussitôt pour le défendre. Deux lances furent rompues vaillamment; au troisième choc, Honoré rompit sa lance en croisant, mais *tout ne valoit vne maille,* dit Louis de Beauvau, l'auteur du poëme.

Messire Guy de Laval n'eut pas de peine à surpasser le joûteur précédent, qui étoit plus habile dans les conseils du roi René que dans les exercices des tournois. Il vint droit à l'écu noir, monté sur un destrier bai, à la housse blanche, rouge et bleue, ornée de rubans; le heaume surmonté d'un grand plumet à trois couleurs, l'écu également à trois couleurs. Il rompit haut trois lances contre l'écu de Lenoncourt, et laissa le champ libre à Jean Bezelin, qui ferma noblement les joûtes contre le même tenant de l'écu noir, en rompant bellement trois lances.

Vers sept heures, le poursuivant d'armes Romarin alla vers les juges, et leur dit : *Descendez tost, la Bergiere vous mande à l'instant* (vers 876). Aussitôt les juges descendirent de leur pavillon, *sans demander pour quelle cause,* et s'avancèrent à cheval vers la bergère, qui leur commanda d'aller parler au Roi, pour obtenir la permission d'annoncer la fin du tournoi; ce que le Roi accorda. Et aussitôt la bergère fit commandement au poursuivant d'armes d'aller détacher les deux écus de l'arbre, et de faire

venir les deux chevaliers pastoureaux; ce que fit Romarin, accompagné de trompettes et clairons.

Les chevaliers, l'écu au col, le heaume en tête, s'inclinèrent devant la bergère, qui leur fit défendre par le roi d'armes de joûter désormais pour raison du pas qu'ils venoient de maintenir : « Et vous, nobles « pastoureaux, honorés et gentils écuyers, leur dit « le roi d'armes, la très gentille pastourelle m'a « ordonné de vous annoncer qu'elle tient son pas « pour accompli, et qu'elle vous défend de plus « joûter désormais pour cette cause, ce que vous « avez si vaillamment fait qu'il en sera toujours « parlé. Maintenant je vous ordonne de lever vos « heaumes; et vous, qui avez pris tant de peine pour « la servir, gentils pastoureaux, la bergère veut « vous remercier et vous baiser. » Lorsqu'ils eurent reçu le doux baiser, le roi d'armes fit annoncer par le poursuivant la fin du tournoi, ce qu'il fit en criant par trois fois : « *Oïez, oïez, oïez!* (Écoutez!) On « fait savoir à tous nobles et gentils chevaliers et « écuyers qui aiment à se distinguer par de beaux « faits d'armes, que le pas de la noble pastourelle, « qui devoit être maintenu par deux pastoureaux, « pendant trois jours, jusqu'à cinq heures, contre « tout venant, est actuellement fait et accompli. Je « vous fais savoir en outre qu'après le repas, en pré- « sence du Roi et de la Reine, et au milieu de toute

« la noblesse, le grand prix sera donné à celui qui « l'a le mieux mérité. » Lorsque le poursuivant eut achevé, les juges et les chevaliers pastoureaux, précédés des ménétriers et des trompettes, firent deux tours dans la lice, avec la bergère et sa suite, qui retournèrent ensuite au château.

Les chevaliers pastoureaux avoient repris leurs écus, et les hérauts et poursuivans les précédoient en criant : Lenoncourt! l'Aigue!

Après le repas, la pastourelle sortit de la chambre du grand sénéchal, et se rendit à la salle de danse, suivie du même cortége, et accompagnée des ménétriers et des trompettes. Le poursuivant, vêtu de sa cotte-d'armes, marchoit immédiatement devant la bergère, tenant dans une main le grand prix, qu'il montroit aux spectateurs, et de l'autre une verge blanche; les deux juges étoient à droite et à gauche de la bergère. Ils arrivèrent ainsi devant le Roi, au bruit des trompettes et de tous les instrumens; le roi d'armes s'étant mis à genoux, supplia le Roi de permettre à la pastourelle de délivrer le grand prix à celui qui l'avoit le mieux mérité, ne voulant rien faire qui ne fût de toute justice et loyauté. Le Roi l'ayant permis, la bergère s'approcha de Ferry de Lorraine, et ayant pris le diamant de la main du poursuivant, le remit au chevalier. Des cris de joie

retentirent aussitôt de tous côtés, et mille voix répétèrent *Lorraine! Pregny*[1]*!* Les juges remirent alors la bergère aux mains du chevalier vainqueur, qui ouvrit la danse avec elle; les hérauts vinrent ensuite présenter leurs hommages au prince de Lorraine, en criant : *Largesse aux Pastoureaux!* Ils conduisirent ensuite les dames dans la salle du banquet préparé chez le grand sénéchal Louis de Beauvau; et la journée se termina par un repas magnifique, où l'on servit à profusion, mets, vins et épiceries de toute espèce.

Après la colation, toutes les dames et les seigneurs s'empressèrent pour venir prendre congé du Roi et de la Reine. Parmi tant de dames et damoiselles *jeunes, gentes, gracieuses et belles*, venues de tous les pays d'alentour, il y en eut d'aucunes à qui le cœur souffroit au moment du départ; mais les chevaliers ne furent point rebelles pour les accompagner. On verra dans la relation même, que les chevaliers français furent toujours, en toutes occasions, aussi galans que braves.

« Ce tournoi est le dernier auquel ait présidé, ou peut-être même ait assisté le roi René, dit M. de Villeneuve Bargemont. En renonçant à prendre part à ces exercices, qui charmèrent pendant plusieurs

---

[1] Cri de guerre des ducs de Lorraine.

siècles nos princes et nos aïeux, René n'en conserva pas moins le désir de voir se perpétuer le goût de ces *nobles pas d'armes*, qu'il regardoit à la fois comme l'école où les jeunes gentilshommes se formoient à l'art de la guerre, et comme le délassement le plus convenable auquel un chevalier pût se livrer au sein de la paix.

« René étoit aussi convaincu de leur utile influence sur la jeunesse, que du prestige attaché aux institutions dont l'honneur seul étoit l'âme. Rapportant tout à Dieu, à leur Roi, à leur Dame, nos chevaliers s'immortalisèrent par les actions les plus héroïques, comme par l'exercice des vertus les plus sublimes. La piété, la valeur, l'amour, telle fut l'essence de cette chevalerie du moyen âge, dégagée des idées encore barbares qui égaroient souvent les anciens paladins; c'étoit celle que René désiroit maintenir par l'usage des tournois, qui lui en paroissoit être la conséquence nécessaire. »



DESCRIPTION

DU

MANUSCRIT DE LA BIBLIOTHÉQUE DU ROI,

QUI CONTIENT

LA RELATION EN VERS DU TOURNOI DE TARASCON.

Il me paroît d'autant plus nécessaire de donner une minutieuse description de ce manuscrit, que celle qui en a été faite par l'auteur de l'*Histoire de René d'Anjou* (tome II, page 296, à la note 17) offre avec celle-ci des différences notables, qui pourroient encore faire supposer, comme pour le manuscrit du *Combat des Trente*, que la Bibliothéque du Roi possède deux manuscrits de cette relation, ce qui n'existe pas plus pour l'une que pour l'autre.

Sans attacher plus d'importance qu'il ne convient à la description d'un livre ou d'un manuscrit, on concevra dans quel embarras doit se trouver l'écrivain qui, voulant remonter aux sources historiques pour vérifier les autorités qui lui sont indiquées, ou dont il veut lui-même s'appuyer de nouveau, fait d'inutiles recherches pour découvrir, dans le manuscrit ou le livre cité, cette identité parfaite, qui seule peut le convaincre qu'il a bien réellement sous les yeux le même ouvrage que son devancier a consulté. Si la description n'est pas exactement conforme à la pièce indiquée, on se persuade qu'il en existe un autre exemplaire ou une autre édition, et l'on fait d'inutiles recherches pour la découvrir.

Ainsi, j'aurois aimé à retrouver dans le manuscrit du tournoi de Tarascon, cité et décrit par l'auteur de l'*Histoire de René d'Anjou*, ce passage qui est rapporté tome II, page 55, de son livre. « Ce même chevalier (Louis de Beauvau, auteur de la « relation du tournoi) affirme avec sa franchise ordinaire, que « les queux (chefs de cuisine) *étoient fort prisés alors, quoiqu'ils* « *n'eussent pas rompu de lances.* » Une semblable autorité auroit puissamment contribué à soutenir le crédit chancelant des chefs de cuisine de nos jours. Mais c'est vainement que j'ai lu et relu le passage, à l'endroit où devoit se trouver cette malicieuse réflexion de Louis de Beauvau, citée après la suspension du tournoi, pendant les journées du vendredi et du samedi (vers 650 de la relation). Ce n'est en effet qu'après la clôture des joûtes (vers 850) qu'il est question de *mains gracieux repas pris sans grant mérancolie;* et la réflexion sur les *queux* se sera présentée naturellement à l'esprit de l'auteur de l'*Histoire de René d'Anjou*, qui aura parcouru rapidement ce passage dans le manuscrit original, et se sera laissé tromper par la ressemblance du mot *les quieulx* (lesquels), qui se trouve deux vers plus bas. Voici le passage :

Cela durant, mains gracieux repas
Furent là pris sans grant mérancolie,
Car aussi bien n'apartenoit-il pas
Estre en tel lieu sans faire chiere lie !
Halas! Dieu scet se des cops plus de six,
Les quieulx (lesquels) alors ne furent riens contez,
Furent si bien, sans rompre lance, assis,
Que les plus fors et les plus redoutez
Sans doutance furent les mieulx dontez.

Une erreur dans l'interprétation d'un mot, plusieurs citations présentées comme textuelles, et qui ne se trouvent pas dans le

manuscrit original, ne suffiroient pas pour faire croire que l'auteur de l'*Histoire de René d'Anjou* a consulté un autre manuscrit, lorsque d'ailleurs toute sa relation du tournoi est parfaitement conforme au manuscrit de la Bibliothéque du Roi; mais ce qui pourroit assurément le faire présumer, c'est l'indication qu'il donne en ces termes : « Le manuscrit en vers où Louis de Beau-« vau a retracé la relation du tournoi de Tarascon, est *un in-4°* « *de 42 feuillets seulement, en vélin, assez bien conservé.* » Or, le manuscrit de la Bibliothéque du Roi ne contient que *vingt-quatre* feuillets [1], et cependant il porte les mêmes numéros d'ordre que ceux rapportés en note par l'auteur de l'*Histoire de René d'Anjou*, ce qui confirme l'identité du manuscrit qu'il a cité, avec celui dont la description va suivre.

Ce manuscrit forme un volume petit in-4°, de sept pouces cinq lignes de hauteur, sur cinq pouces six lignes de largeur; il

---

[1] Peut-être cette erreur provient-elle d'une faute typographique, qui aura transformé 24 en 42 par la transposition d'un chiffre ; ce qui me donnera lieu de rappeler que les indications de ce genre doivent être imprimées en toutes lettres, plutôt qu'en chiffres, pour éviter plus sûrement les erreurs typographiques. Ces observations ne peuvent rien ôter d'ailleurs au mérite bien réel de l'*Histoire* de M. de Villeneuve Bargemont, qui, lui-même, fait remarquer que le père Bicais et le père Papon ont cité, par erreur, la relation du tournoi de Tarascon comme une lettre en prose et en vers, tandis qu'elle est tout en vers. On peut en conclure seulement que l'auteur d'un grand ouvrage, préoccupé de recherches plus essentielles, ne peut apporter dans l'examen d'un manuscrit ou d'une édition toute l'exactitude que l'on peut attendre d'un patient bibliographe ; en effet, l'attention de celui-ci étant concentrée sur un article spécial, il doit le décrire avec autant de précision que le plus vétilleux botaniste décrit une plante nouvellement découverte.

est composé de vingt-quatre feuillets de vélin, bien conservé, formant quarante-huit pages d'écriture, ancienne bâtarde du milieu du quinzième siècle; ces quarante-huit pages sont partagées en trois cahiers de seize pages, ou huit feuillets chacun; la dernière page des deux premiers cahiers porte une réclame, écrite à la marge inférieure, au milieu, et non à l'extrémité de la ligne, comme on le rencontre plus fréquemment dans les manuscrits; la première réclame présente le mot *courage;* la seconde, *mais au;* le dernier feuillet du troisième cahier est blanc, mais réglé en rouge, comme toutes les autres pages.

Chaque page contient vingt-quatre vers de dix syllabes, avec des initiales gothiques rouges et bleues, peintes alternativement de douze vers en douze vers, de manière que chaque page contient deux douzains, dont le premier commence par une lettre rouge, et le second par une lettre bleue, sans interruption jusqu'à la fin.

La première page du texte est précédée de deux feuillets blancs en vélin, dont un seul étoit destiné à servir de garde, l'autre ayant été détaché de la couverture à laquelle il étoit primitivement collé. Sur ce premier feuillet on lit au recto le n° 7907_{3}; il y a aussi un feuillet de garde à la fin du volume, et un autre également décollé.

La première page du manuscrit est ornée d'une miniature délicatement touchée, dont la copie, jointe à ce volume, me dispense de faire la description. On remarquera la forme irrégulière qui a été donnée à cette miniature, par l'artiste, à cause de la hauteur de l'arbre, qui auroit dépassé son premier cadre.

Au haut de la page, on lit *Codex Colbert*, 4369. *Regius* 7907
3.

Les chiffres 9 o 7 et 3 sont largement écrits sur le ciel du paysage, et l'on peut regretter que la main qui les a tracés ait ainsi altéré la pureté du beau ciel de la Provence. Le texte commence par la lettre C peinte en or, sur un fond bleu; on y voit les armes de Louis de Luxembourg, auquel la relation du tournoi est adressée. Ces armes sont d'argent au lion de gueules, a la queue double fourchée, nouée et passée en sautoir, couronné et armé d'or, lampassé d'azur. Sous la dernière ligne de la page sont peintes les armes de Louis de Beauvau, l'auteur du poëme, qui sont d'argent à 4 lionceaux de gueules, cantonnés, couronnés, armés et lampassés d'or, écartelés aux armes de Craon, qui sont losangées de gueules et d'or. La couronne et la langue du lion de ces deux armoiries manquant dans l'original, ne pouvoient être ajoutées dans le *fac-simile;* les glands qui entourent la page ne sont qu'un ornement sans caractère particulier.

Au bas de la page, et au-dessous des armes de Beauvau, on lit cette note, qui forme trois lignes d'une écriture du siècle dernier : *En l'année* M CCCC XLIX. *que la Pentecoste fut le premier jour du mois de juin, et René, roy de Sicile, estoit à Tarascon.* Au verso du premier feuillet, et au bas de la page, se trouve le timbre de la Bibliothéque royale, appliqué en encre rouge.

L'état extérieur du volume ne répond plus à sa beauté et à sa conservation intérieure; sa reliure est fort détériorée. La peau de veau qui garnit la couverture a perdu, par le frottement, la couleur rouge qu'elle avoit reçue primitivement, et dont on voit encore des traces sur le rebord intérieur; elle a repris sa couleur brune ordinaire. Des ornemens disposés dans des petits carrés

isolés, sont imprimés sur la couverture. Le premier cadre est composé de ces carrés, qui ont une rosace au milieu; le second cadre intérieur, de carrés avec une fleur de lis; les carrés du troisième cadre ont un petit chien [1] et un arbre. Deux rangées de fleurs de lis occupent le milieu du dernier cadre; les intervalles entre ces cadres sont remplis par des filets poussés sur le cuir; huit rubans de soie jaune, dont il reste encore quelques petits bouts entrés dans les deux côtés de la couverture, servoient à fermer le volume.

Ce manuscrit, ainsi qu'un grand nombre d'autres de la Bibliothéque du Roi, qui se trouvent dans le même état de dépérissement extérieur, recevra bientôt une nouvelle enveloppe, et sera dépouillé de son ancienne. Les ravages du temps, de l'humidité, des vers, nécessitent sans contredit ces transformations de reliure. Mais ne seroit-il pas possible de sauver ces curieux débris des mains des relieurs, de les caser à part, avec l'indication des volumes auxquels ils appartiennent, et de conserver ainsi aux anciens monumens de notre histoire et de notre littérature, tous leurs titres d'authenticité et de vénération?

---

[1] Et non une *autruche*, comme on le lit à la note 17, tome II, de l'*Histoire de René d'Anjou*.



LE PAS

De la Bergiere,

TIRÉ

du Manuscrit de la Bibliothéque du Roi.



LE PAS
De la Bergiere.

Conte gentil et très noble seigneur
Loys de Lucembourc ([1] Note 1), à qui raison
Atribuer veult puissance et honneur,
De Lesignan l'ancienne maison
Jadis extrait, de laquelle foison
Vindrent aussi empereurs d'Alemaigne,
Maint roy de Chipre et maint roy de Behaingne[2]
Par noblesse, par proesse et vaillance,
Si comme, entre les chevaliers de France,

---

[1] Voyez cette note et les suivantes à la suite du poëme.

[2] Bohême.

Par la vostre mesme personne appert [1]
En feste, en jouste, en armes à outrance,
De los [2], de pris, d'estre preux et expert.

Car volentiers de tous beaux fais exquis
Oyez parler et des grans entreprises,
Et je le sçay, car une fois enquis
M'avez du pas et des belles emprises [3]
Qui à Saumur furent si bien comprises
De maintes gens de noblesse excercées,
Et en joustes vaillamment conversées [4]
Par la grace du très hault conditeur;
Je, le tout vostre et en tout serviteur
Loys de Beauvau (II) seneschal d'Anjou,
Ung traittie fait par ung petit ditteur [5]
Vous envoye, mais à peine sçay je où.

Car long-temps a que j'ay servi amours
Et mes dames toutes en sa conduite
Sans en faire grans plaintes ne clamours,
Ne trop grand mal souffrir en la poursuite :
Et ma plaisance estoit à cela duite [6]
Bien le savez, et aussi des effais [7]

---

[1] Il paroît.
[2] Réputation.
[3] Entreprises.
[4] Remplies, exécutées.
[5] Auteur.
[6] Portée, dirigée.
[7] Actions.

Qui en ce cas par moy ont esté fais.
Vray est que par le très plaisant delit
D'une fievre joyeuse au sault du lit,
Qui m'avoit bien et estroit empôngnié,
Une subite volenté me prit
De quoy bien fus alors embesongnié.

Ainsi que joyeuseté d'esperit
Les cuers gentilz sans ordonnance mainne,
Et jà pour tant bon vouloir ne perit,
Devers Ferri (III) monseigneur de Lorainne
Tant fis que de plaisance souverainne,
Sans mal penser, sans soussi, sans esmay,
Fimes crier au premier jour de may
Desrain [1] passé joustes à tous venans,
Qui furent tant à pluseurs revenans,
Qu'il en sourdi aucunes enviettes [2]
De deux gentilz escuiers avenans
Qui puis firent des choses joliettes.

Ce jour de may en beaux harnois de guerre
Nous joustames assez doucettement;
Et de noz fais qui en voudroit enquerre,
Icy n'en fais mencion autrement;
Mais au premier jour de juing vrayement,
Puis aprez Phelippe de Lenoncourt, (IV)

[1] Dernier.

[2] Défis, petites jalousies.

Et Philebert de l'Aigue (v), brief et court,
Firent crier LE PAS DE LA BERGIERE,
Qui n'estoit pas chose moult estrangiere
A regarder, qui l'aroit avisée;
Mais douce estoit moult plaisant et legiere,
Quiconques l'eust en ce point devisée.

Ces deux firent les joustes publier
De toutes pars en leur fait ensuyvant,
Et en tous lieux convenables crier
Par Romarin, lequel en son vivant
Et moult long-temps a esté poursuyvant[1]
De mon très redouté seigneur et maistre
De Cecile le Roy, qui entremettre
Bien se voulu des joustes regarder,
Et de chascun les drois faire garder;
Car il y prit grant plaisance et deduit :
Vous le porrez bien véoir sans tarder
Aulx chapitres dont la fourme s'ensuit.

On fait savoir à tous generaument,
Tant chevaliers comme escuiers gentils,
Qu'au premier jour de juing prochainnement
De tant qu'ilz sont en joustes ententis,
A Tharascon, en ung lieu moult faitis,[2]

---

[1] Gentilshommes qui s'attachoient aux hérauts d'armes pour aspirer à leurs charges.

[2] Agréable.

On trouvera pour jouster unes lices
Appartenans à tieulx [1] plaisans delices,
Et à ung bout, chascun bien le verra,
Une gente pastourelle serra
Soubx ung arbre gardant ses brebiettes,
Laquelle ara, car bien lui afferra, [2]
Ses chosettes propres et joliettes.

Deux escuz de jouste à l'arbre atachiez
Seront : l'un blanc, signifiant léesse,
Qui ne sera d'autre couleur tachiez;
Et l'autre noir, signifiant tristesse.
Ces deux escuz là seront par noblesse
De deux gentilz escuiers pastoureaux,
Tendans ainsi que serviteurs loyaulx
De la pastourelle grace aquerir.
Qui plus avant en voudroit enquerir,
Cellui du blanc est bien d'amours content,
Et l'autre mal; si ne voise [3] ferir
L'un des escuz qui le cas bien n'entent.

Quiconques vueille aux pastoureaux jouster,
S'il est content d'amours et de sa dame
A l'escu noir puet [4] aler sans douter,
Comme cellui qui vray servant se clame,

[1] Tels.
[2] Conviendra.
[3] Aille.
[4] Peut.

Et d'ung baston le touchier sans nul blame.
Le mal content doit l'escu blanc touchier :
Loysir ara de sa lance encochier,[1]
Mais il n'ara plus tost faitte sa monstre,
Q'ung pastoureau ne lui viengne à l'encontre.
Lequel plus tost ara trois lances routes[2]
Ara le pris ainsi qu'il se demonstre
Es chapitres de ces presentes joustes.

Se le pasteur a trois lances cassées
Ains que cellui qui de dehors sera,
Puis que seront par les juges passées,
Et son plaisir est, il le mandera
Par officier d'armes tel qu'il voudra,
A vint lieues à la ronde sans faille,
Pour une verge[3] d'or, comment qu'il aille,
Porter à quelque dame ou damoiselle
Qu'il lui dira; et se la chose est telle
Que cellui de dehors gaigne le pris,
Là mesme puet baisier la pastourelle,
S'il a de soy deshéaumer[4] empris.

Cellui honneur d'elle ara-il de fait
Devant chascun, puis ara d'elle encor
Ung beau bouquet de fleurs gent et bien fait

---

[1] D'arrêter sa lance.
[2] Rompues; de *ruptus*.
[3] Anneau, bague.
[4] Oter son casque.

Passé par une gente verge d'or.
Là jousteront en beaux escuz de cor,[1]
Et se l'un des deux est getté par terre
Cheval et tout, ou blessié ou en erre,[2]
Que par aucune aventure ou merveille
Rompre ne puist trois lances ou ne vueille,
La verge pert; il n'y a autre amende.
Mais qui cheval blesse, en vain se traveille;
Le pris avoir aussi plus ne s'atende.

A cellui qui ses trois lances rompues
De hors venu ara plus gentement,
Plus vaillamment et a mains[3] de venues,
A l'ordonnance, au dit et jugement
D'ung chevalier, d'ung roy d'arme ensement,[4]
Qui à determiner ou maintenir
Aront des cas qui porront survenir,
Laditte pastourelle envoyera
Jusques à vint lieues, où il sera,
Ung dyamant du pris de cent escus
Ou au dessoubx, et là se portera
Par ung herault ainsi qu'il est conclus.

En heaumes et en harnois de joustes
Ainsi s'entent que chascun joustera;

---

[1] Corps.
[2] Place.
[3] Moins.
[4] Également.

Selles de guerre aussi sans nulles doutes,
Rochés [1] courtois tieulx qu'on les trouvera.
Et d'autre part au besoing on porra
Changier destriers [2] à toute heure ou d'armure,
Et des lances sur les rens la mesure
Se trouvera ainsi totalement.
Trois jours le pas durera vrayement,
Au mains depuis une heure aprez myiour
Jusques à six, et pour grant aysement
Entre chascun des jours ung de sejour.

Contre les dis pastoureaux seulement
Nul de dehors ne sera recéu
Fors que une fois, affin qu'aucunement
En cellui cas nul ne soit decéu :
Et d'autre part aussi est prouvéu [3]
Que se pluseurs, ainsi que bon leur semble,
L'un des escuz voysent [4] touchier ensemble,
Les pastoureaux n'en doyvent recevoir
Q'ung à la fois. Il est bon à savoir
Qu'en ung tel cas se doit ajouster ordre :
Qui premier vient, premier lieu doit avoir,
A celle fin qu'il n'y ait que remordre. [5]

---

[1] Je crois que c'est une espèce de petit manteau.

[2] Cheval de bataille.

[3] Réglé.

[4] Vont.

[5] A blâmer.

Cy ne remaint de la propre sustance
A escripre des chapitres du pas,
Les quieulx [1] en ung gent tableau sans doutance
Furent escrips sur les rens par compas; [2]
Et qui les fit, certes n'oublia pas
A y faire poser la propre hystoire
Bien pourtraitte pour estre plus notoire.
Mais cy aprez doit ensuir [3] l'entrée
En la fourme qu'elle fu demonstrée,
Et faitte aussi à venir sur les rens
L'escripture par les juges monstrée
Et mon avis sont assez conferens. [4]

Quant vint le jour et l'eure competent,
Qui droitement à midy devoit estre,
Et que chascun estoit prest et content
A qui venoit l'entrée à effet mettre,
Là mieulx faisoit qui mieulx savoit son estre [5]
Certainnement à ce pas asséoir.
Qui là estoit premier povoit véoir
Les menestriers [6] en très belle ordonnance,
Les trompettes faisans grant resonance,
Et des heraulx certainne quantité,
Par maniere telle que sans doutance
A peinne icy puet estre recité.

---

[1] Lesquels.
[2] Mesure, ordre.
[3] Suivre.
[4] En rapport, d'accord.
[5] État, moyen.
[6] Joueurs d'instrumens.

Et puis aloit ung gentil poursuyvant
Aussi de sa coste d'arme vestus,
Qui d'assez prez les aloit ensuyvant,
Portant des deux pastoureaux les escus.
Dieu scet comment aprez eulx le surplus
Devoit aler en ordonnance belle :
Là véissiez venir la pastourelle,
Le chevalier premier juge à sa dextre,
Le roy d'armes d'autre part à senestre,
Qui devoyent des querelles jugier;
Et les brebis aloyent à sequestre [1]
Pour non elle trop forment [2] eslongier. [3]

Tout homme estoit à cheval bien monté,
Exceptez deux conduisans les brebis,
Et tout par ordre ainsi que j'ay conté.
Qui mieulx povoit estre paré d'abis,
A son povoir il faisoit ses débis. [4]
La bergiere chevauchoit haquenée
Moult noblement de harnois aornée
D'ung fin drap d'or figuré cramoysi,
Et à cheval estoit menée ainsi
Par la bride de deux gens jouvenceaux
Alans à pié, gentils hommes aussi,
Bien desguisez en habis pastoureaulx.

---

[1] A la suite.
[2] Grandement.
[3] Éloigner.
[4] Il en faisoit parade.

Aprez furent les deux pastours jousteurs
Sur deux destriers de houssure [1] coüvers,
Qui, à grant peinne, à bergiers ne pasteurs
Eussent semblé pour leurs abis divers.
Des heaumes estoyent descouvers,
Et leurs escuz leur portoit-on sans doute;
Mais de harnois ne d'armure de jouste
Ne leur failloit une petite piece.
De ce véoir n'eust esté las à piece [2]
Qui là estoit, et puis la multitude
Des serviteurs qui n'aloit pas à pié, se
Aucun avoit à bien servir s'estude. [3]

Quant par ordre là vindrent sur les rens,
Chascun savoit quelle part devoit traire, [4]
Car leurs manoirs estoyent differens :
Là véissiez les deux pasteurs retraire, [5]
Et leurs servans aveques eulx attraire [6]
Auprez du parc en ung joli retrait,
Et pour eulx mieulx ordonner et atrait,
La bergiere son propre lieu avoit
Si gracieux que homme faire savoit,
D'arbres, de fleurs et de gente verdure
Si hautement paré qu'estre devoit;
Et là se mit attendant l'aventure.

---

[1] Housse.
[2] De long-temps.
[3] Son attention.
[4] Aller.
[5] Se retirer.
[6] Attirer.

Le poursuyvant les deux escuz pendi
A ung arbre prez de la pastourelle,
Et là tousiours en ce point attendi
Sans soy mouvoir de l'uis [1] de sa tourelle,
Pour referir [2] aux pastours la nouvelle
Des survenans qui là venir devoyent;
Mais assez temps outre mesure avoyent
De ces jousteurs estrangiers tant attendre :
Si voulurent à celle heure contendre [3]
Tous ces heraulx, menestriers et trompettes,
De les avoir l'un aprez l'autre, et tendre
A les bouter plus tost des rens es metes. [4]

La bergiere portoit ung vestement
Qui bien estoit à son corps mesuré,
Et au costé lassié moult gentement :
Et si estoit de damas figuré
Ung très beau gris, non pas trop obscuré,
Très bien fourré et bordé à l'entour
De menu vair [5]; mais point n'avoit d'atour,
Fors ung gentil chapperon de bourgoise
De rosée [6], qui bien, comment qu'il voise,
Lui afferoit [7] au gré de mainte gent.

---

[1] Porte, entrée.
[2] Porter, annoncer.
[3] Quereller.
[4] Limites, barrières.
[5] Fourrure de couleur gris blanc mêlé.
[6] Couleur de rose.
[7] Convenoit, séoit.

Et sa holette environ d'une toise,
Dont la ferrure estoit de fin argent.

Son barrillet d'argent avoit aussi
A son costé pour moullier sa bouchette;
Sa pennetiere elle portoit ainsi
Que les autres, qui moult estoit doucette :
Moult bien sembloit une gente tousette [1]
A regarder sa maniere et son port,
Dont puis on fit maint gracieux raport.
La houssure des pastours dessus dis
N'estoit autre fors seulement de gris,
Brodée d'or; barrilles et holettes
Y furent bien doucettement compris,
Panetieres, fusils [2], fleutes, musettes.

Et par les bors estoyent frapes [3] grises,
Couleur de pourpre avoyent leurs plumaux
D'austrusse bien fais à leurs belles guises,
Assis sur leurs heaumes longs et haulx,
Et sans doutance ils estoyent moult beaux.
Outre cela y avoit d'abondance
Ung bel et grant couvrechief [4] de plaisance
Sur la crupe [5] de leur detriers pendant.

---

[1] Jeune fille; *touseau*, jeune garçon.

[2] Briquet.

[3] Rubans.

[4] Caparaçon.

[5] Croupe.

Ainsi estoit l'un tousiours attendant.
L'un l'escu blanc avoit, l'autre le noir;
Et au premier encontre eulx contedant,
L'un ou l'autre sailloit de son manoir.

Car le premier jour de juing vrayement
Fu le propre jour de la Penthecouste,
Et car il plut aussi tant largement,
Et chascun scet que telle chose couste,
Ce mesme jour ne commença la jouste.
On avisa sur ce point volentiers,
Que l'entrée commenceroit au tiers;
Le jour donques fu remis au mardi,
L'entrée aussi à l'eure de midi
Des pastoureaux et de la pastourelle.
Ainsi fina, pour verité le di,
Au dimenche tant pour eulx que pour elle.

Tuit environ une heure aprez myiour,
Qu'il en devoit ung venir pour jouster
A l'un des deux pastoureaux sans sejour,
Et commencier combien qu'il deust couster;
Si vint ferir l'escu blanc sans douter
Ung escuier en très belle ordonnance.
Ce fu Pierre Carrion (vi) sans doutance,
Lequel estoit sur ung grison destrier,
A bien courir assez gent et outrier.
Ung tour ou deux la lice avironna,

La lance ou poing et le pié en l'estrier :
Quant vint à point à cop se retourna.

Mais touteffois rouge estoit sa houssure,
Aussi par tout de lettres d'or semée,
Et de perles bordée par mesure,
Et non obstant qu'elle fust grant et lée [1]
De linomple [2] partout couvercelée ; [3]
Ung get [4] avoit de menu vair autour,
Et son escu en ce pareil atour.
Sur son heaume ung atour gracieux
A couvrechiez moult grans et spacieux
Que seult [5] porter damoyselle à la court;
Et contre lui vint comme curieux
Le pastour Phelippe de Lenoncourt.

Cellui pastour ung destrier bay avoit
Dont sur les rens tantost fit une empainte, [6]
Et contre lui vint ainsi qu'il devoit.
Ilz croyzerent de la premiere attainte
Leurs deux lances. La seconde sans fainte
Les rompirent tous deux notablement,
L'un en l'escu, l'autre pareillement;
Et à la tierce aussi tout fu rompu,

[1] Large.
[2] Toile très fine.
[3] Couverte.
[4] Lien, bande, attache.
[5] A coutume.
[6] Attaque.

Mais Carrion la rompit en l'escu,
Au heaume le pastour hautement,
Lequel ne fu à la quarte offendu,[1]
Ainçois rompit sa lance fermement.

Tantost aprez Loys de Monberon (VII)
Sur ung destrier bay vint sans remanoir,
Bien gentement ferant de l'esperon
Pour plus appert ferir à l'escu noir.
Trop longuement ne fit là son manoir.
Parti avoit, comme il lui avoit pleu,
Housse et escu de tenné[2] et de bleu,
Et des dessusdittes couleurs portoit
Ung gent plumail[3] lequel d'austrusse estoit,
A tout ung beau couvrechief de plaisance
Derrier pendant; et bien se comportoit
En son harnois et à toute puissance.

Contre lui vint pour l'escu noir deffendre
Philebert de l'Aigue, l'un des pastours,
Sur ung destrier bay, lequel sans attendre
Ses deux lances lui rompit à deux cours
Dedens l'escu, et n'ot onques recours
A ces deux cours Monberon de touchier
Le pastoureau fors d'ung cop qu'il tint chier.

---

[1] Offensé.

[2] Couleur rougeâtre.

[3] Touffe de plumes.

La tierce fois il rompit bien sa lance
Hault en l'escu, combien qu'à nonchalance
A cellui cop ne le mit le bergier :
Car sans doute si grandement s'avance
Qu'au bas la tierce il rompit de legier.

Aprez vint ung autre jeune escuier,
Lequel Couraze (VIII) avoit non vrayement,
Sur ung destrier noir auquel ennuyer
Jamais n'eust peu la feste nullement.
A l'escu noir il toucha gayement.
Son escu noir estoit et sa housseure,
Et sa houppe de plumes au desseure
Du heaume, qui bien estoit grossette.
Philebert vit qu'il estoit de recepte,
Mais non pour tant ne l'avoit-il gaignié.
Se la jouste fu entre eulx bien doucette,
L'un de l'autre ne fu riens espargnié.

Couraze fu de la premiere course
Au heaume hurté moult lourdement,
Et ne fu point le pastour feru [1], pour ce
N'y ot [2] lance rompue aucunement.
Au second cop Couraze vrayement
Du gardebras le pastour desarma,
Riens n'y rompit fors ce qu'il defferma,

[1] Frappé. [2] Eut.

Aussi n'y fu Couraze alors touchié.
A la tierce l'un et l'autre esmouchié [1]
Fu si très bien que leurs lances rompirent
En leurs escuz; qui fu le mieulx torchié, [2]
Nul ne le scet fors que ceulx qui le virent.

A la quarte trop bien rompit Couraze
En l'escu sa lance; comment qu'il soit
Par le rochet ne valut une fraze;
Du pastoureau le cop bien se disoit.
A la quinte chascun bien avisoit
Qu'il rompirent es escuz vaillamment
Leurs deux lances; et Couraze ensement
Adonques fu joyeux comment qu'il aille.
Et tantost vint Philebert de la Jaille, (IX)
Ung escuier pensant grace aquerir,
Sur ung destrier roan [3] monté sans faille
Pour l'escu blanc joyeusement ferir.

De menu vair fu sa houssure toute,
Et son escu tout couvert en estoit;
Sur son heaume une houppe sans doute
Blanche de plumes d'austrusse portoit.
Outre cela bien le representoit
Ung bel et grant couvrechief de plaisance

---

[1] Escrimé.

[2] Le mieux arrangé.

[3] Roan, cheval poils blancs, gris et bais.

Qui deriere lui pendoit d'abondance.
De l'escu blanc touchier fit son devoir,
Et puis se voult encontre lui mouvoir,
Et vint de fait le pastour Lenoncourt
Pour en avoir qui en porroit avoir,
Car entre eulx deux ce fu fait brief et court.

Ilz rompirent leurs deux lances très bien
En leurs escuz de premiere venue;
Au second cop le pastour n'y fit rien,
De la Jaille fu la lance tenue [1]
Dedens l'escu du pastour bien rompue :
La tierce aussi en l'escu hautement
Pour cellui jour fu l'acomplissement.
La bergiere fu ainsi retournée
En son logis qu'elle estoit atournée,
Et aussi bien en pareille ordonnance;
Et en ce point se passa la journée
En grant plaisir et très grant alegrance.

Le jeudi vint après, se Dieu me gart,
Ung escuier nommé Guillaume d'Yve,
Et autrement appellé Willemart,
Sur ung destrier roan qui point n'estrive [2]
A l'esperon quant à la lice arive :
Houssure blanche estoit lors son usage,

[1] Foible.

[2] Se rebelle.

Où d'un arbre fu semé le foeillage;
Rouges lettres, autres blanches petites,
A son plaisir et son vouloir eslites; [1]
A son heaume ung couvrechief pendant
Par deriere : et sur les choses dittes
A l'escu blanc il estoit contendant. [2]

Contre lui vint le pastour Philebert :
Si rompirent tost leurs lances tous deux
En leurs escuz; encor aussi apert
Le second cop fu en ce point fait d'eux.
Au tiers cop fit Willemart entredeux
D'une croyzée, et Philebert sa lance
Rompit alors. Adonques je m'avance
Aprez cela pour ferir l'escu noir,
Car de gagnier ou de là remanoir
Sans doute estoit toute m'entencion;
Si n'y fis pas longuement mon manoir,
Tant y alay de grant affection.

Je fus monté d'ung gentil destrier bay,
Et bien armé aussi, je vous asseure;
Tout mon harnois estoit rouge pour vray,
Lances, escu, et heaume et housseure;
Et d'austrusse grant plumail au desseure
Tout rouge estoit; et deriere mon chief

---

[1] Choisies.

[2] Disputant, aspirant.

Pendoit ung bel et grant blanc couvrechief
De plaisance qui bien son lieu tenoit,
Et mon escu en escript contenoit
En lettre d'or ung mot que je compris;
Car à mon fait assez bien revenoit,
Et c'estoit : *Les plus rouges y sont pris.*

A trois lances trois rouges estendars
De taffetas pour verité avoye,
Qui grans furent et longs de toutes pars,
Pensant toudis [1] que bien à faire aroye.
Vint contre moy Philebert, droitte voye,
Et rompimes noz lances fermement
Au premier cop au plus hault vrayement
De noz escuz. Au second sans esmay [2]
Du gardebras tantost le desarmay
Notablement et de son gagnepain, [3]
Sans rompre lance; à lui tant me fermay [4]
Qu'il ne fit riens, et fu son cop en vain.

Et au tiers cop le pastour sans doutance
Rompit sa lance au hault de mon escu.
Je n'y fis riens, car je croyzay ma lance,
Et ne valu lors mon cop ung festu.

---

[1] Toujours.
[2] Trouble, surprise.
[3] Sorte d'épée propre aux tournois.
[4] Je m'affermis.

Au quatrime fu de moy envestu [1]
Si fermement que ma lance rompis,
Et la sienne n'en valut onques pis;
Et puis au quint la fis si bien branler
Que je la fis en deux pieces voler,
Et la sienne croyza sans moy touchier.
Verge et bouquet gagnay à brief parler,
Et ung baisier lequel je tins moult chier.

S'aucun de soy ne se doit nullement
Ne de ses fais grant loenge donner,
Et je parle de moy trop hautement,
Il m'est avis qu'il m'est de pardonner :
La verité ne doy abandonner
Pour escripre ne bourde [2] ne mensonge.
Qui que le tiengne ou à fable ou à songe,
Icy n'a riens, je n'en fais point de doute,
De cellui pas que la verité toute,
Quelque chose que de moy je refiere : [3]
Vous savez bien que partout je me boute
Comme une truye en une cheneviere.

Et aprez moy vint Tanguy du Chastel, (x)
Ung escuier d'ung joyeux esperit,
Monté sur ung gent grison bon et bel,

---

[1] Attaqué.
[2] Fausseté.
[3] Je rapporte.

Qui proprement tout son fait entreprit.
Sa houssure de noir et tenné [1] prit,
De lettres d'or par mesure semée,
Une gente damoiselle nommée
La dame de Cabanes (XI) vrayement.
Deriere lui portoit moult gayement
Sur son heaume atour de damoiselle,
Et ung .I. d'or couronné gentement
A couvrechief par maniere moult belle.

Sur le chamfrain de son destrier portoit
D'austrusse aussi trois plumes : l'une noire,
L'autre bleue, et puis la tierce estoit
De couleur d'or. A lui, c'est chose voire,
Vint Lenoncourt dont devant est memoire.
Leurs deux lances de la premiere attainte
En leurs escuz bien rompirent sans fainte :
Le second cop ne le tiers Lenoncourt
Point ne failli, à parler brief et court.
Ainsi rompi à trois cops ses trois lances;
Mais aprez vint l'un des chiefz de la court,
Qui adonques fit bien de ses plaisances.

Là vint Ferri, monseigneur de Lorainne,
Comme escuier sur son destrier grison,
En tel estat que plaisance mondainne

---

[1] Couleur rouge.

Se doit monstrer par droit et par raison
Pour amplement honorer sa maison.
De velut [1] noir fu son destrier couvert,
Et loquete [2] tant de blanc que de vert
En la façon de harnois de cheval,
Et son escu de parement égal;
Ung grant plumail d'austrusse à son heaume.
A le véoir tant d'amont que d'aval,
Armé estoit l'un des gens du royaume.

De fin linomple [3] avoit sur son bras destre
La belle manche aussi d'une chemise,
Qui brochée de fil d'or devoit estre,
Et de foeillage vert par bonne guise,
Moult doucement et gentement pourprise.
A son chamfrain, ainsi comme il devoit,
D'austrusse aussi trois grans plumes avoit,
Et à quatre lances quatre estendars
De taffetas grans et longs et espars,
Noir, blanc et vert, à grans lettres d'argent,
L'une par l'autre, aussi de toutes pars,
Bien brisées au gré de mainte gent.

A l'escu blanc ainsi ala touchier,
Et tantost vint Lenoncourt le pastour,

---

[1] Velours.

[2] Peut-être franges.

[3] Linon, toile extrêmement fine.

Qui vrayement à sa lance couchier
Encontre lui ne fit pas long seiour;
Mais je sçay bien de certain que ce jour
Fit tant Ferri monseigneur, qu'à voir dire
Pour une fois il devoit bien suffire.
Au premier cop leurs deux lances croyzerent,
Mas jusqu'à fin depuis ne reposerent;
Au second cop le pastour l'encontra,
Je ne sçay pas qu'en leurs cuers proposerent,
Mais bien sa lance en pieces demonstra.

Alors ne fit riens Ferri monseigneur
Pour cellui cop, mais au tiers sçay je bien
Sans doutance qu'il en fit ung greigneur [1]
Tant qu'il rompit sa lance, et l'autre rien.
Mais du quart cop disoit chascun grant bien :
Leur bois ala tout en pieces par terre.
Au quint aussi tout rompirent grant erre, [2]
L'un ne l'autre pour ce cop ne failli;
Mais au sixte monseigneur assailli
Ledit pastour et frappa si très fort
Que sa lance lors en pieces sailli :
L'une après l'autre en rompit quatre au fort.

Quant son bouquet il ot et son annel
Et son baisier, il donna sa houssure,

---

[1] Plus grand. [2] Promptement.

Et l'envoya certes le pas isnel [1]
A la bergiere. Aprez, je vous asseure,
Vint gayement par maniere assez seure
Gaspart Cossé (XII), ung très gentil escuier,
Sur ung roan qui ne doit ennuyer.
Sa houssure fu d'ung drap d'Angleterre
Tant estrange d'eure [2] qu'il se puet querre.
Sur son heaume ung beau tymbre [3] de lis
Des mieulx floris que lors trouva sur terre,
A couvrechief pendànt des mieulx eslis. [4]

A l'escu noir ainsi ferir ala,
Et Philebert là vint pour le deffendre.
L'un à l'autre si bien se rebella
Qu'il rompirent leurs lances sans attendre.
Le second cop aussi ne fu pas mendre,
Car à deux cops quatre lances rompirent;
Mais au tiers cop certes ainsi ne firent,
Car si bien fit le pastour Philebert
Que sa lance gentement et apert
Contre Gaspart s'en ala par esclas.
Je cuide bien qu'à son heaume appert
S'il ouy bien à celle heure le clas. [5]

---

[1] Prompt, vif.
[2] De travail.
[3] Casque; tout ce qui se met sur l'écu qui distingue les degrés de noblesse ou de dignité.
[4] Choisis.
[5] Coup, bruit.

Le Roy mesme Gaspart Cossé servoit,
Et des autres pluseurs en verité;
A tout le mains quant ung jeune savoit
Qui n'estoit pas de la jouste usité,
Il descendoit par sa benignité
De son chaffaut [1] pour lui faire service,
Et lui portoit aprez lui par la lice
Une lance comme ung petit message.
Cela donnoit à pluseurs le corage
D'eulx grandement en la jouste porter;
Et leur faisoit honneur et avantage
Lui sur les rens en ce point deporter.

Puis est venu Philebert de Stainville, (XIII)
Ung escuier dessus ung destrier bay,
Qui se porta gentement entre mille.
Housse de gris [2] de frappe, bien le sçay,
Et son escu de mesme gent et gay,
Semé estoit de fleurs bleues petites.
Outre toutes les choses dessusdittes,
De plume aussi d'austrusse bleue et grise
Sur son heaume une houppe avoit mise,
A deux plumes blanches dessus passans;
Et en ce point ala de droitte emprise
A l'escu blanc comme fort et puissans.

---

[1] Échafaud.

[2] Fourrure très estimée chez nos aïeux.

Contre lui vint Philebert le pastour,
Et Stainville son gagnepain[1] faussa
Sans point rompre sa lance de ce tour,
Et touteffois le pastoureau cassa
La sienne alors; et ainsi se passa.
Mais au second et au tiers et au quart
Stainville mit trois lances à l'esquart
Et les rompit contre le pastourel,
Et par ainsi se porta bien et bel
Stainville alors, il n'en faut point douter,
Car vrayement pour y laissier la pel,[2]
Là ne craingnoit sa puissance bouter.

Et puis aprez Robert du Fay (XIV) vint
Sur ung destrier grison houssé de gris,
De loquete et frappe [3] entrevint
De blanc si bien que mieulx avoir compris
Ne le povoit pour avoir los et pris.
Son escu blanc estoit tout nonobstant,
Où petites noires larmes ot tant,
Et deux gentes noires lettres aussi.
Sur son heaume avoit semée ainsi
Une bleue bannerole[4] par m'ame,
D'autres lettres blanches à tout cecy,
Et deux lettres qui furent .J. et .M.

---

[1] Voyez ci-dessus, v. 466.
[2] Peau.
[3] Ruban.
[4] Bannière, enseigne.

A l'escu noir ainsi ferir ala;
Mais Lenoncourt le pastour et lui firent
De prime sault [1] pour certain ce tour là,
Tant que tous deux leurs deux lances rompirent;
Et le pastour, assez de gens le virent,
Faussa l'escu de Robert du Fay
De part en part, dont chascun s'esbahy.
Au second cop chascun rompit sa lance;
Mais au tiers le pastour si fort s'élance
Qu'alors rompit son bois et l'autre non :
Les plus jolis n'ont pas à leur plaisance
Aucunefois l'onneur et le renon.

En cellui point se passa le jeudi,
Car cellui jour fors que sept ne jousterent.
Le dimenche, pour certain je vous dy,
Que de plus fort en plus fort se monstrerent;
Et ce tiers jour si bien se rencontrerent
Qu'il en cuida aucuns aler par terre.
A competent heure la vint grant erre [2]
Anthoyne de Ponteves (xv) à voir dire,

---

[1] D'abord.

[2] *Vint grant erre*, fit diligence, accourut. — Ce mot signifie aussi, dans nos anciens auteurs, manière d'agir, conduite, train de vie. De là est venu, dit Barbazan, l'expression de *grant erre*, qui signifioit avoir un grand train, un grand luxe; ce n'est que dans le dix-huitième siècle que l'on a dénaturé ce mot en l'écrivant *air*. Il vient de *errare*, comme *errement*.

Qui dit estoit de Cabanes le sire,
Sur ung destrier bay gentement monté :
A l'escu blanc ainsi ala de tire, [1]
Et en l'estat qu'il vous sera conté.

Son escu blanc estoit et sa houssure,
D'ung joli get [2] de menu vair bordez,
Et de lettres d'or semé par mesure,
Et tous ses fais grandement acordez.
Son heaume doucettement hourdez [3]
D'une houppe de très bonne maniere,
Auquel avoit ung long pennart [4] deriere.
La bannerole aussi qui surmontoit
La houppe assez, et ainsi qu'elle doit,
Qui de plumes estoit bleues et jaunes,
Et de mesme la bannerole estoit,
Housse et escu que ne furent beiaunes. [5]

Sur le chamfrain de son destrier sans doute
Deux plumes des dessusdites couleurs
Mises avoit; et là vint somme toute
Philebert, l'un dessusdis pasteurs,
Encontre lui, et tant furent leurs cueurs
A bien ferir, que ledit pastoureau

---

[1] Tout droit.
[2] Lien, attache.
[3] Garni.
[4] Aigrette, plumet.
[5] Discordans.

Rompit sa lance en l'escu bien et beau;
Mais Cabanes, qui n'y aloit en vain,
Le desarma lors de son gagnepain
Sans riens brisier sa lance aucunement.
Au second cop leurs deux lances à plain
En leurs escuz rompirent fermement.

Et se au tiers cop le pastour bien ouvra,
Ne le toucha pourtant son aversaire;
Mais puis aprez Jehan Cossé (XVI) recouvra,
Ung escuier par qui assez à faire
Cuidoit avoir de son subtil affaire.
Son destrier bay ot Jehan Cossé, à sa guise
Sa houssure, de la propre devise
Du Roy mesme, gris blanc et noir sans faille.
Sur son heaume avoit comment qu'il aille
Trois grans plumes d'austrusse bien eslites,
A bourrelet gentil, vaille que vaille;
Tout estoit bien des couleurs dessusdittes.

Et en lieu d'ung couvrechief de plaisance
L'espoussette [1] portoit à son bras destre
Et ung pigne [2] de cheval sans doutance.
Là pour ferir l'escu blanc s'ala mettre,
Quant Philebert, qui bien savoit son estre,
A heaume son bois ot bien rompu

[1] Sac.

[2] Peigne.

Au premier cop, et Jehan Cossé en l'escu.
Ilz croyzerent à la seconde attainte,
Et puis la tierce et la quarte sans fainte
En leurs escuz quatre lances rompirent,
Et en ce point briserent lance mainte :
Considerez tous les beaux cops qu'il firent.

Jehan Cossé à la quinte en l'escu rompit
Sa lance, et au heaume le pastour
Si bien que hors des rens Jehan Cossé mit,
Et le convint retraire [1] en ung destour.
Puis vint Guerri de Charno (XVII) à son tour,
Ung escuier, pour l'escu blanc ferir.
De son estat qui voudroit enquerir,
Monté estoit dessus ung destrier bay,
Housse et escu et lance, bien le sçay,
Le bannerol qu'au heaume avoit mis,
Tout estoit noir. Là se mit à l'essay
Contre ung pastour à respondre commis.

Lenoncourt vint, et pour sa bienvenue
Chascun rompit bien en l'escu sa lance
Au premier cop. La seconde venue
Guerry encor, j'en ay bien souvenance,
L'autre rompit, et depuis contenance
N'ot [2] son destrier à la lice approchier ;

[1] Retirer. [2] N'eut.

Et car long temps ne se peuvent touchier,
Guerry pour voir [1] s'en ala sur ce point
Triste et dolant, et ne rompirent point
Leurs trois lances. Le seigneur de Mison
Vint aprez lui, pour certain bien à point,
Duquel l'effet maintenant devison.

Cellui est messire Fouques d'Agaut, (XVIII)
En tous estas ung gentil chevalier,
Et en joustes assez expert et baut, [2]
Lequel estoit dessus ung blanc destrier
A tout cela qu'il lui faisoit mestier.
Sa housse estoit d'ung gent blanc taffetas
A foeillage d'or cliquant [3] à maint tas,
Et si avoit de mesmes ung grant bort,
Et au dedens aussi pour son deport [4]
En lettres d'or escript .L. *vault mieulx.*
Pour en dire la verité au fort,
Son fait estoit gracieux en tous lieux.

Ung grant plumail sur son heaume avoit
D'austrusse blanc, et aussi par deriere
Ung couvrechief de plaisance pendoit;
Et en ce point sa venue premiere
Ce fu d'aler par joyeuse maniere

[1] Pour certain.
[2] Fier, alerte.
[3] Qui fait du bruit.
[4] Sa satisfaction.

A l'escu noir ferir certeinnement,
Et contre lui s'en vint notablement
Phelippe le pastoureau dessusdit.
Là rompirent tous deux sans contredit
Au premier cop leurs deux lances sans faute.
Une autre aprez Phelippe en pieces mit,
Et Mison fit une croyzée haulte.

Mais au tiers cop le pastoureau faussa
Son heaume au dessus la veue,
Et fit si bien que sa lance cassa.
Se Mison ot celle marrelle [1] eue,
Sa lance aussi est à l'autre escheue
Tout au plus hault de l'escu sans casser :
Chascun passe par où il puet passer,
C'est la coustume et l'usance de guerre.
Aprez Mison vint Honorat de Berre, (XIX)
Ung escuier sur ung roan monté :
De ses vertus puet on assez enquerre,
Mais en joustes il estoit fort douté.

Sur son heaume une plume d'austrusse
Noire et blanche gentement avoit mise,
Et je cuide que de cy jusque en Prusse
Ne trouveroit telle ung autre à sa guise.
Je ne sçay pas où il prit la devise

[1] Désagrément, petit chagrin.

Qu'en son escu l'escript ne denya :
C'estoit, *par lo ventre Dieu il n'y a*
Point de telle, non par lo sang de Dieu;
Cellui escript de blanc droit ou mylieu
De son escu ainsi devoit manoir
Pour verité, et là tenoit son lieu;
Sa housse estoit et son escu de noir.

A l'escu blanc ala ferir tout droit,
Et Philebert à lui pour le deffendre
Vint sans tarder et pour garder son droit;
Au heaume là où il devoit tendre
Il rompit tost sa lance sans attendre,
Et Honorat en l'escu au plus hault.
Au second cop se firent tel assault
Qu'il rompirent de rechief vaillamment
Leurs deux lances. Au tiers cop ensement [1]
Point ne failli le pastoureau sans faille,
Et Honorat en croizant vrayement
Rompit, mais tout ne valoit une maille.

Messire Guy de Laval (xx) chevalier,
Et de Loé seigneur certeinnement,
Vint aprez lui dessus ung bay destrier,
Et à l'escu noir ala gayement.
Housse et escu et tout son parement

[1] Également.

Estoit de blanc et de rouge et de bleu
Parti en tiers comme il lui avoit pleu
Et de frappe [1], puis d'autre part avoit
Ung grant plumail si gent qu'estre devoit.
Quant est de soy gentement contenir,
Certeinnement bien faire le savoit,
En son endroit je le puis maintenir.

De trois coleurs devoit le plumail estre,
A quatre grans couvrechiez de plaisance
Derier pendans, et ung à son bras destre,
Il estoit bien aussi en sa puissance;
Et d'autre part ne lui firent nuisance
Les trois plumes qui ne furent petites
A son chamfrain des couleurs dessusdittes.
Et en ce point encontre lui acourt
Legierement le pastour Lenoncourt.
Là de prinsault [2] une croyzée firent;
Mais l'autre cop certes ne fu pas sourt,
En leurs escuz leurs deux lances rompirent.

Et le tiers cop fu aussi bien loué,
Chascun rompit son bois joyeusement.
Quant vint au quart monseigneur de Loué
N'en fit pas mains, car veritablement
Sa lance mit en pieces hautement

---

[1] Ruban.

[2] D'abord.

Dedens l'escu du pastour dessusdit,
Et ot l'onneur aussi sans contredit
Qu'il devoit lors de la bergiere avoir.
Aprez lui vint, je vous fais assavoir,
Jehan Bezelin, autrement dit Jarret, [1]
Ung escuier qui très bien son devoir
Fit prestement et aussi sans arret.

D'ung gent destrier grison bien se monta
Pour recevoir et donner des hoques; [2]
Des grans estas au fort riens ne conta
Fors qu'à donner ces beaux cops de roques. [3]
Sa housse rouge estoit, de beaux floques [4]
Tous blans semée; et outre d'abondance
Seulement ung couvrechief de plaisance
A son heaume; et ainsi s'en ala
Ferir l'escu blanc, et aprez cela
Lenoncourt vint, le gentil pastourel,
Auquel Jarret si bien se rebella
Qu'il fit la fin de ce pas bien et bel.

Premierement à deux seules attaintes
Pour verité quatre lances briserent :
En ce point là nul n'y aloit par faintes;
A ferir droit si très bien aviserent

[1] Écuyer de René.
[2] Coups de pointe.
[3] Sorte d'armes.
[4] Flocons.

Que maintes gens vrayement les priserent.
En la parfin l'un l'autre ne guerpit
Jusques à tant que la tierce rompit
Jehan Bezelin, lequel cloit le pas.
Cela durant mains gracieux repas
Furent là pris sans grant merancolie :
Car aussi bien n'apartenoit-il pas
Estre en tel lieu sans faire chiere lie. [1]

Halas! Dieu scet se des cops plus de six,
Les quieulx [2] alors ne furent riens contez,
Furent si bien sans rompre lance assis,
Que les plus fors et les plus redoutez
Sans doutance furent les mieulx dontez.
Aucuns firent des cops par mignotise
Moult gracieux et sans nulle faintise,
Dont à peinnes homme s'en avisoit,
Et aussi bien nul ne les escrisoit :
On les tenoit attaintes corrompues;
Mais touteffois en son cuer les prisoit
Aucun plus que maintes lances rompues.

De la façon et toute la maniere
De venir à la deposicion,
Et mettre jus le pas de la bergiere,
Icy endroit vous feray mencion

---

[1] Joyeuse mine. [2] Lesquels.

Pour mieulx donner aux lisans action
De cellui pas entendre entierement.
Aprez les six heures certeinnement
A cheval fu tantost le poursuyvant,
Et s'en ala en ce point droit devant
De l'eschaffaut des juges et leur dire :
Descendez tost, et si venez avant;
La bergiere le vous mande de tire. [1]

Incontinent les juges descendirent
De leur chaffault sans demander pour quelle
Cause c'estoit, et en voye se mirent
Tous à cheval. Quant ilz furent vers elle,
Incontinent laditte pastourelle
Leur commanda venir parler au Roy.
Si alerent en gracieux arroy [2]
A son chaffault et devant sa presence
Lui requerir de par elle licence
Du dessusdit pas faire descrier [3]
Elle, à genoulx et en grant reverence
Devers le Roy comme on doit supplier.

Et quant le Roy a cela consenti,
Retournerent les juges; et pour tant
Que bien l'ottroy [4] du Roy avoit senti,

---

[1] A l'instant.
[2] Rang, ordre.
[3] Annoncer la fin, la clôture.
[4] Consentement.

La trouverent toute droitte en estant [1]
En son chaffaut. Tout cela non obstant
Ouy, leur bon et gracieux raport
L'avoir ouy, le poursuyvant au fort
Elle appella moult gracieusement,
Et puis aprez lui fit commandement
A l'arbre aler les deux escus despendre,
Et de faire venir hativement
Les pastoureaux, et leurs deux escuz rendre.

Du poursuyvant le commandement fait,
A trompettes et clerons menans feste
Devant elle vindrent armez de fait,
L'escu au col, le heaume en la teste,
Ayans toudis une maniere preste
D'eux encliner à venir devant elle,
Estre venus par maniere moult belle,
Leur fit par ledit roy d'armes deffendre
Que desormais ne voulsissent entendre
A plus jouster ne de loing ne de prez
Pour ledit pas de rechief entreprendre
En la fourme qui est icy aprez.

Très honorez escuiers et faitis [2]
Qui maintenez la très plaisant querelle
Comme nobles pastoureaux et gentis

[1] Debout. [2] Aimables.

De ceste très gentille pastourelle,
Il m'a esté ordonné de par elle,
A qui jà Dieu ne vueille que j'offende, [1]
Que desormais la jouste vous deffende.
Tenez vous ent, et je vous en suppli,
Car elle tient son pas pour acompli
Selon tous les chapitres sur ce fais
Si vaillamment, que jamais en oubli
Ne vous mettra ne voz gracieux fais.

Et pour cela vous deffens-je la jouste;
Mais de rechief vous fais commandement
Que vous doyez [2] cy endroit somme toute
Voz heaumes lever presentement;
Car il vous a pleu si très grandement
En la servant vous tant humilier,
Elle vous veult icy remercier
De la peinne que pour elle avez prise,
Et vous baisier, de cela vous avise,
Comme ses bons serviteurs et loyaulx.
Si furent là tout à sa belle guise
Deshéaumez les gentis pastoureaux.

Puis que baisiez les ot doucettement,
Le roy d'armes le poursuyvant manda,
Aux deux bous des lices et haultement,

---

[1] Je fasse offense. [2] Devez.

A vive voix descrier commanda
De par elle le pas où habonda
De noblesse si belle quantité.
Le poursuyvant aussi en verité,
Lequel estoit moult bien à cela duit,[1]
Voyant l'onneur, la plaisance et deduit,[2]
Le descria, mais ce fu touteffois
En la maniere et fourme[3] qui s'ensuit,
Disant premier, *or oïez*[4], par trois fois.

A tous nobles et gentis chevaliers
Et escuiers qui pour plaisance avoir
En armes tous les beaux fais tiennent chiers,
Ou s'en mettent à faire leur devoir,
On fait icy maintenant assavoir
Que le pas de la noble pastourelle
Notiffié nagaires de par elle,
Qui se devoit par trois jours maintenir,
Et cinq heures aprez midi tenir
De deux pastours à tout homme venant
L'un aprez l'autre, on doit icy finir,
Car tout est fait et compli maintenant.

Outre cela je vous fais assavoir
Qu'aprez souper au chastel sans doutance,

---

[1] Instruit.
[2] Amusement.
[3] Forme.
[4] Écoutez.

Present le Roy, à vous dire le voir,
Et la Royne, où se fera la dance
Entre toute noblesse, où habondance
De tout honneur et tout bien est compris,
Sera donné et livré le grant pris
A cellui qui mieulx l'ara deservi.
Le poursuyvant tout avoir assouvi, [1]
La pastourelle ainsi qu'elle soloit [2]
Les autres fois, à cheval monter vy,
Mais d'elle voir jamais nul ne souloit. [3]

Juges, pastours, menestriers et trompettes,
Et elle aussi, et toute sa mainnie, [4]
Firent deux tours sans delaissier les metes [5]
Entour la lice en faisant chiere lie,
Puis s'en ala elle et sa compaignie
Droit au chastel, où bien se deportoit.
Les deux escus, lesquieulx plus ne portoit
Le poursuyvant, les pastoureaux portoyent;
Pluseurs heraulx, qui duisans [6] y estoyent,
Et poursuyvans cinq ou six à la fois,
Au departir aussi se deportoyent
Crians Lenoncourt, l'Aygue, à haulte voix.

---

[1] Terminé, arrangé.
[2] Avoit coutume.
[3] Ne se rassasioit.
[4] Suite.
[5] Barrières.
[6] Propres, capables.

Aprez souper laditte pastourelle
De ma chambre joyeusement parti,
En son habit et par maniere telle
Acompaignie et ou pareil parti
Que le jeudi estoit ou le mardi,
Excepté ce qu'à cheval n'estoit pas,
Vers les dances doucettement le pas
En cellui point aloit toudis avant;
Les menestriers et trompettes devant,
Le poursuyvant aprez, qui le grant pris
Devant elle portoit en l'eslevant,
Et elle aprez comme elle avoit apris.

Le poursuyvant la verge blanche avoit
A l'autre main, et puis estoit parez
De sa cote d'armes comme il devoit;
Tous les heraulx furent bien reparez
Des leurs aussi; et de tous emparez,
Les deux juges à dextre et à senestre
D'elle furent comme ilz devoyent estre.
Là ouissiez ces trompettes sonner,
Les instrumens d'autre part resoner :
Tous estoyent en si plaisant arroy
Qu'il ne porroit mieulx au fait consoner. [1]
Ainsi vindrent eulx presenter au Roy.

---

[1] Se rapporter.

Quant ilz furent tous devant sa presence
Et à genoulx pour sa face choisir,[1]
Le roy d'armes en très grant reverence
Lui dit ce qu'il s'ensuit, et à loisir :
Sire, aveques le vostre bon plaisir
Et licence d'autre part obtenue
La pastourelle est devant vous venue
Pour le grant pris delivrer orendroit[2]
A cellui qui sans doutance y a droit,
Et de dehors deservi l'ara mieulx :
Car pour certain riens faire ne voudroit
Qui ne fust juste et loyal en tous lieux.

Le doulx ottroy et la response ouye
Que fit le Roy, gracieuse et humainne,
La consorte fu toute resiouye,
Et s'en ala de joye souverainne
Devers Ferri monseigneur de Lorainne.
Le roy d'armes, quant ilz furent devant,
Prit de la main propre du poursuyvant
Ledit joyel, et suppiez le livra
A celle qui tantost le delivra
Audit seigneur; mais point ne se faingni
Tout homme qui grant joye recouvra
A bien crier hault Lorainne Pregny!

---

[1] Voir. [2] A présent.

La bergiere par les juges livrée
Fu au seigneur pour la faire danser;
Et la danse finie et delivrée,
Tous les heraulx, pour mieulx le temps passer,
Retournerent, chascun le puet penser,
Audit seigneur en grant joye et léesse
Remercier le beau don de largesse
En criant hault, largesse aux pastoureaux!
Puis menerent les serviteurs loyaux
En ma chambre leur maistresse, et me semble
Que vin y ot et viande à monceaux
Dont ilz firent très bonne chiere ensemble.

La pastourelle en cellui point retraitte,
Le Roy fit vin et espices venir;
Et puis quant fu la colacion faitte
Là véissiez le plaisant contenir
Des dames qui voulurent convenir [1]
Devant le Roy et devant la Royne
Prendre congié. De toute la confine [2]
Dames y ot et assez damoiselles,
Jeunes, gentes, gracieuses et belles,
A qui grevoit bien au cuer le depart.
Pensez s'aucuns devient estre rebelles
A les acompaignier de toute part.

---

[1] Venir ensemble. [2] Voisinage.

En Avignon, en Arle, à Carpentras,
Le lendemain entre elles s'en aloyent,
Les ungs disans de gracieux fatras,[1]
Et les autres d'autre part se galoyent;[2]
Aucuns aussi d'amourettes parloyent.
Tant de Salon[3], que d'Ays[4], que de Marseille,
Il en y ot que ce fu grant merveille,
Et de Venisse[5] une grant quantité
De Languedoc que pas n'ay recité,
De Monpellier tout le plus et de Nymes,
Dont puis vindrent à court en verité
Des dis bien fais, rimez et leonimes.[6]

Maint doulx regret et gracieux souspir
Là véissiez de ces doulx cuers saillir
Quant il failloit telle joye guerpir[7]
Et delaissier, dont je vy tressaillir
Une à qui là cuida le cuer faillir
Au dire adieu, de grant doleur et d'ire.
Pardonnez moy s'il y a que redire
En ce livret lequel je vous envoye :

---

[1] Discours futiles; on appeloit ainsi une espèce de poésie, dans laquelle le premier vers est souvent répété.

[2] Sautoient, s'amusoient.

[3] Petite ville de la Provence.

[4] Aix, en Provence.

[5] Peut-être Venissieux.

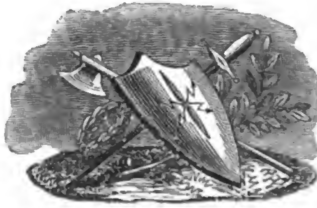
[6] Vers dont le milieu rime avec la fin.

[7] Abandonner.

Meilleur l'ariez se meilleur je l'avoye,
Mon beau seigneur; je suis petit ditteur, [1]
Mais je l'ay fait ainsi que je savoye
A l'ayde d'ung le mien serviteur.

---

[1] Auteur.





NOTES

SUR LES CHEVALIERS

QUI ONT TENU LA LICE

AU TOURNOI DE TARASCON.

Note I, Page 61.

Luxembourg (*Louis* de), comte de Saint-Pol, de Brienne et de Ligny. Il fut connétable de France. Condamné pour crime de lèse-majesté, il eut la tête tranchée en place de Grève, le 19 décembre 1475, âgé de cinquante-sept ans. Il étoit vassal du roi René, comme comte de Ligny.

Isabelle, sa sœur, avoit épousé Charles d'Anjou, premier du nom, comte du Maine. (Voyez l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, tome III, page 726).

Note II, Page 62.

Louis de Beauvau, seigneur de Beauvau en Anjou, de Champigny et de la Roche-sur-Yon; premier chambellan du

roi René, grand sénéchal d'Anjou et de Provence, et chevalier de l'ordre du Croissant. Il obtint de bonne heure la confiance et l'affection de son maître, autant par sa valeur et sa fidélité que par les agrémens de son esprit et ses talens poétiques. Il est le *ditteur* (auteur) de la *Relation du Tournoi de Tarascon*, publiée pour la première fois dans ce volume. Envoyé par René en ambassade auprès du pape Pie II, pour négocier un traité relatif aux affaires de Naples et d'Aragon, il mourut à Rome l'année même de son arrivée.

Ce seigneur avoit épousé en premières noces Marguerite de Chamblay, ensuite Jeanne de Baudricourt, et en troisièmes noces Jeanne de Beaujeu.

Il laissa de son premier mariage, Isabelle de Beauvau, qui épousa Jean II de Bourbon, comte de Vendôme, père de François de Bourbon, aïeul de Henri IV.

Note III, Page 63.

Ferry de Lorraine, fils aîné du comte de Vaudemont, fut créé deuxième chevalier de l'ordre du Croissant. Il étoit gendre du roi René.

Note IV, Page 63.

Lenoncourt (*Philippe* de), issu d'une des quatre premières maisons de Lorraine, fut grand écuyer de René d'Anjou, roi de Sicile, et chevalier de son ordre du Croissant.

C'étoit un des preux et vaillans chevaliers de son temps. (Voyez l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, tome II, pages 60 et 61; et La Colombière, *Théâtre d'Honneur et de Chevalerie*, page 82.)

Note V, Page 64.

Philibert de l'Aigue ou *de Aqua*, surnommé le *Magnifique*, étoit fils de Jean et de Marguerite de l'Aigue, d'une famille originaire de Bourges. Il fut conseiller et chambellan du roi René, qui lui fit épouser, dans son palais d'Aix, le 31 mars 1478, Louise d'Oraison, fille de Pierre d'Oraison et de Briande de Glandevez. Jean d'Anjou l'envoya en ambassade vers le pape Paul II. Le 5 août 1480, Yolande le nomma sénéchal du duché de Bar. On ne connoît pas l'époque de sa mort.

Note VI, Page 74.

Pierre Carrion étoit issu d'une très ancienne famille de l'Anjou, alliée aux maisons de Beauvau, du Belloy et de Lenoncourt. Il étoit écuyer du duc de Calabre. Le roi René avoit pour échanson René Carrion.

Note VII, Page 76.

Montberon (*Louis* de), seigneur de Fontaines et de Chalandray; d'une illustre maison d'Angoumois, qui a donné un maréchal de France en 1421, dont il étoit le petit-fils.

Il épousa Radegonde de Rochechouart-Mortemart, et forma la branche de Fontaine-Landry. Il vivoit encore en 1449.

Note VIII, Page 77.

Couraze ou Coaraze étoit un seigneur béarnais qui possédoit peut-être alors le château de Coarasse, dans lequel Henri IV fut élevé. Il se distingua surtout au siége d'Orléans, où il fut blessé.

Note IX, Page 78.

Jaille (*Philibert* de la) étoit grand-maître de la maison de René d'Anjou, roi de Sicile. Il mourut sans postérité.

Note X, Page 82.

Chastel (*Tanneguy* du), sénéchal de Provence, et créé chevalier de l'ordre du Croissant, le 23 septembre 1448.

Ce vaillant chevalier, qui rendit son nom si célèbre sous Charles VII, dont il fut conseiller, chambellan et grand-maître de la maison, fut un modèle de fidélité et de désintéressement. Voyant qu'il deviendroit un obstacle au raccommodement du roi son maître avec le duc de Bretagne, et plus encore avec Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, à cause du meurtre de Jean-sans-Peur qu'on lui imputoit, il se bannit volontairement de la cour, et se retira en Languedoc.

Note XI, Page 83.

Cabanes (la dame de); c'étoit sans doute la femme d'Antoine de Pontèves, sire de Cabanes.

Note XII, Page 86.

Cossé (*Gaspard* de). La généalogie de la maison de Cossé, rapportée dans l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, ne fait point mention de ce Gaspard; il étoit certainement un des collatéraux de Jean.

Note XIII, Page 87.

Stainville (*Philibert*, seigneur de). Ce seigneur, issu d'une des plus nobles maisons de l'ancienne chevalerie de Lorraine,

fut bailli de Bar et du Bassigny, conseiller du roi Louis XI, maître d'hôtel de monseigneur le Dauphin, lieutenant de René roi de Sicile, capitaine des îles d'Hyères en Provence, viguier d'Arles et de Tarascon.

Cette maison est éteinte, mais le nom en a été relevé par une branche de la maison de Choiseul.

Note XIV, Page 88.

Fay (*Robert* du) pouvoit être d'une très bonne maison de ce nom, au duché de Bourgogne, à trois lieues de Langres, qui a porté de ses branches en plusieurs provinces du royaume, et notamment en Lorraine, où elle s'est alliée avec les maisons Duchâtelet, de Ville, de Haussonville, etc.

Note XV, Page 89.

Pontevès (*Antoine* de), sire de Cabanes. Il étoit d'une maison illustre de Provence, et l'un des auteurs de la branche de Pontevès-Cabanes.

Note XVI, Page 91.

Cossé (*Jean* de), seigneur dudit lieu en Anjou, fut conseiller et chambellan du roi René. Il eut la confiance de ce prince, qui le fit sénéchal de Provence, et celle de Jean, duc de Calabre, son fils aîné, qui le fit son lieutenant-général en Sicile.

Il est un des auteurs de l'illustre maison de Cossé-Brissac, qui a donné tant de grands hommes à la France. (Voyez l'*Histoire des Grands-Officiers de la Couronne*, tome IV, page 321; et Philippe de Comines en ses *Mémoires*, livre V, chap. 2.)

Note XVII, Page 92.

Charno (*Guerry* de). Ce seigneur pouvoit être d'une très

bonne maison de Bourgogne, qui avoit formé des habitudes en Anjou, puisque la mère de Jean de Cossé étoit une Charno.

NOTE XVIII, PAGE 93.

AGOULT (*Foulques* d'), seigneur de Mison, fut fait chevalier de l'ordre du Croissant, le 2 mars 1449.

NOTE XIX, PAGE 94.

BERRE (*Honorat* de) étoit d'une ancienne maison de Provence, et par conséquent sujet du roi René.

NOTE XX, PAGE 95.

LAVAL (*Guy* de), seigneur de Loué, issu de la maison de Laval-Montmorency. Il servit d'abord le roi Charles VII, dont il fut chambellan, et s'attacha depuis au roi René, qui l'honora de plusieurs belles charges, et lui donna, le 16 mars 1448, son ordre du Croissant. Il mourut le 19 décembre 1484.



FÊTE ET CARROUSEL

DONNÉS

A SON ALTESSE ROYALE MADAME,

DUCHESSE DE BERRY,

A SON PASSAGE DANS LA VILLE DE SAUMUR,

LE VENDREDI 20 JUIN 1828.

AVERTISSEMENT.

Au moment où la première feuille de ce volume étoit mise sous presse, on annonça dans les journaux de Paris que l'École de Cavalerie de Saumur devoit exécuter un Carrousel en l'honneur de Son Altesse Royale Madame, duchesse de Berry, à son passage à Saumur. Je venois de rappeler, à l'occasion du *Pas d'armes de la Bergère* à Tarascon, les tournois brillans qui avoient eu lieu jadis à Saumur, pour célébrer le retour de René, roi de Naples et de Sicile, dans ses états d'Anjou, en 1446.

La fête militaire offerte à Saumur à la princesse fille du roi de Naples et de Sicile, au dix-neuvième siècle, et mère de l'héritier du trône de France, présentoit un rapprochement qui dut émouvoir bien vivement l'âme des spectateurs de cette fête. M. le Président du Tribunal civil de Saumur l'a exprimé d'une manière touchante dans le discours qu'il a adressé à Son Altesse Royale, en rappelant ces jours de calme et de bonheur dont jouissoient les habitans de l'Anjou, sous le gouvernement paternel du roi René, beaux jours qui sont revenus avec le règne des Bourbons, et dont Son Altesse Royale sembloit venir leur assurer la longue durée sous le règne de son Fils.

Le Carrousel donné à Saumur s'unissoit par trop de rapports au sujet de ce livre, pour que l'Éditeur ne s'empressât pas d'en publier la relation, et d'ajouter ainsi un nouvel ornement à ce volume. Il doit à la communication de M. le marquis Oudinot, commandant de l'École de Cavalerie de Saumur, qui a bien voulu répondre à son désir, l'avantage de pouvoir offrir aux lecteurs la description fidèle du Carrousel, tel qu'il a été exécuté en présence de Son Altesse Royale, et dont quelques journaux ont fait un rapport qui laissoit beaucoup à désirer.

FÊTE ET CARROUSEL

DONNÉS

A SON ALTESSE ROYALE MADAME,

DUCHESSE DE BERRY,

A SON PASSAGE DANS LA VILLE DE SAUMUR.

Le 20 juin 1828 a laissé dans la ville de Saumur des souvenirs ineffaçables, et le passage de S. A. R. Madame, Duchesse de Berry, fera époque dans les annales de cette ville. L'itinéraire de la Princesse indiquoit son arrivée pour dix heures du matin; mais Son Altesse Royale ayant été retenue à Tours quelques heures de plus, et s'étant arrêtée à Langeais, dont elle a voulu visiter le château, ce n'est qu'à deux heures et demie que des acclamations d'amour et de joie ont annoncé l'arrivée de l'auguste Mère de notre Henri, l'illustre Fille de nos Rois. Madame, accompagnée de madame la duchesse de Reggio, de madame la marquise de Podenas et de M. le comte de Menars, est entrée dans nos murs escortée par la gendarmerie et deux escadrons de l'École royale de Cavalerie, qui étoient

allés au-devant d'elle jusqu'à Villebernier. Satisfaisant aux voeux d'une immense population qui se pressoit de tous côtés pour la voir, Son Altesse Royale a fait son entrée en voiture découverte et au pas, laissant ainsi à chacun le plaisir de contempler ces traits où respirent la grâce et la bonté, vertus inséparables des Bourbons.

Tout dans Saumur respiroit un air de fête; les rues, principalement celles par où devoit passer la Princesse, étoient tendues de fleurs et de verdure; le drapeau blanc flottoit à toutes les maisons : mais c'est surtout au milieu du pont que le plus magnifique coup d'œil attendoit Son Altesse Royale. Une multitude de citoyens de tous les rangs, de toutes les classes, couvrant le pont, la promenade et les quais; le canon du fort répondant à l'ivresse générale, et cette brillante École de Cavalerie en armes, à laquelle s'étoient réunis la compagnie des Sapeurs-Pompiers et un détachement de la garnison du château, formoient un spectacle aussi animé qu'imposant, et digne en tout de la Fille auguste de Charles X.

Madame étant descendue à l'hôtel de M. le marquis Oudinot, maréchal-de-camp, commandant l'École royale de Cavalerie, et le général l'ayant conduite dans les appartemens qui avoient été pré-

parés pour la recevoir, Son Altesse Royale a daigné, après un léger repos, admettre M. le Sous-Préfet à lui présenter ses hommages; immédiatement après, sur la permission qu'elle a bien voulu lui en donner, ce magistrat lui a successivement présenté, dans l'ordre de préséance, toutes les autorités, les fonctionnaires et les diverses administrations de la ville.

M. le Sous-Préfet a le premier complimenté la Princesse au nom des habitans de son arrondissement, et l'a fait en ces termes :

« MADAME,

« Ces acclamations universelles, cette satisfaction peinte sur tous les visages, ces témoignages non trompeurs de la félicité publique, ne disent-ils pas à Votre Altesse Royale que la France, heureuse et libre sous le sceptre paternel des Bourbons, chérit toujours la race de ses Rois?

« Les bienfaits de la restauration sont compris par les habitans de ces belles contrées, et Votre Altesse Royale peut juger, par la vivacité des transports que sa présence inspire, combien tous les cœurs sont pénétrés de reconnoissance pour la faveur inestimable que nous recevons aujourd'hui.

« Puisse l'approbation de l'auguste Mère du Duc de Bordeaux récompenser notre zèle et nos efforts! Si MADAME est contente, nous n'aurons rien à désirer. Placé depuis peu de jours, par la bonté du Roi, à la tête de cet arrondissement, combien je m'estime heureux, dans cette circonstance mémorable, de pouvoir être, auprès de Votre Altesse Royale, l'interprète des vœux et des sentimens de mes nouveaux administrés, et de répéter avec eux, dans l'effusion de nos cœurs : *Vive le Roi! vive Madame!* »

Son Altesse Royale a paru accueillir avec bienveillance les sentimens que venoit de lui exprimer M. le Sous-Préfet, et a daigné lui en témoigner sa satisfaction de la manière la plus gracieuse.

M. le Président du Tribunal civil s'est exprimé en ces termes :

« MADAME,

« Cette riche contrée, que Votre Altesse Royale vient embellir de sa présence, et qui offre à vos yeux le tableau de l'abondance et de la prospérité, présente l'heureux résultat de la paix que nous devons à cette Race auguste qui n'est étrangère à rien de ce qu'il y a de grand et de beau pour la France.

« Vous venez d'entendre les acclamations des peuples qui se pressent sur vos pas ; permettez, Madame, à leurs magistrats de vous offrir l'hommage de leurs vœux et l'assurance d'un dévoûment sans bornes, inspiré par la reconnoissance.

« Votre présence en ces lieux, Madame, nous rappelle un souvenir touchant : nous avons le bonheur de posséder au milieu de nous l'auguste Fille du Roi de Naples et de Sicile ; nos ducs d'Anjou ont régné sur ces mêmes peuples : l'un de ces princes affectionnoit nos plus belles contrées. Depuis quatre siècles, le peuple répète avec vénération le nom du bon Roi René et de la Reine de Sicile ; nos aïeux nous ont transmis le souvenir de leurs vertus, comme nous rappellerons à nos descendans ceux de Votre Altesse Royale ; nous leur rappellerons surtout le jour mémorable où nous avons eu l'honneur de recevoir au milieu de nous la Mère du jeune Prince qui doit régner sur eux. »

MADAME a répondu qu'elle recevoit avec plaisir l'hommage et les vœux des membres du Tribunal.

M. le Président du Tribunal de Commerce a porté la parole ainsi qu'il suit :

« MADAME,

« Les transports de joie qui retentissent de toutes parts dans cette enceinte comme au sein de la cité ;

le bonheur que vous voyez empreint sur toutes les physionomies, peuvent seuls rendre à Votre Altesse Royale l'expression fidèle des sentimens d'amour dont nous sommes unanimement pénétrés pour elle.

« Le Commerce et l'Agriculture, auxquels Votre Altesse se plaît à donner, dans toutes les occasions, des marques si éclatantes de son auguste protection, sont particulièrement heureux de pouvoir, en ce jour, déposer à ses pieds le tribut de leur dévoûment et de leur vive reconnoissance.

« Ils osent se flatter, Madame, que vous accueillerez avec faveur leurs accens, et que Votre Altesse Sérénissime ne dédaignera pas de reporter leurs acclamations et leurs vœux à Sa Majesté, et à ce jeune Prince, noble héritier de ce beau nom de Henri, synonyme en France de bonté, générosité, amour du peuple, respect des lois, et qu'un Français n'entend jamais prononcer sans tressaillement de cœur.

« Qu'une dynastie si chère, et dont notre belle province d'Anjou se glorifie d'être le berceau, règne à toujours sur nous pour perpétuer la gloire et la prospérité de ce doux pays de France ! »

Son Altesse Royale a dit qu'elle agréoit les sentimens du Tribunal de Commerce, et qu'elle reporteroit ses vœux au Roi.

M. le Maire, à la tête du Conseil municipal, s'est rendu, en ces mots, l'organe des habitans de la ville de Saumur :

« Madame,

« Nos Princes aiment à connoître les besoins des peuples placés sous l'égide du Roi, qui, dans sa sollicitude, confie aujourd'hui ce soin aux vertus angéliques et aux grâces.

« Vous nous trouverez pleins d'amour pour Sa Majesté, de reconnoissance pour vous, Madame, et d'espérance pour nos enfans, puisqu'ils seront gouvernés par un Bourbon qui, à l'exemple de ses aïeux, alliera à la bravoure française la justice, la fermeté et la bonté, sources du bonheur dont nous jouissons nous-mêmes.

« Veuillez, Madame, en assurant le Roi de notre dévoûment, lui dire que nous sommes heureux par lui, par son auguste famille, et confians dans l'avenir.

« Tels sont les sentimens du Conseil municipal et des habitans de la ville de Saumur, dont j'ai l'honneur d'être l'organe. »

Son Altesse Royale a répondu : « Je vous remercie de la confiance que vous mettez en mon Fils, et

je ferai part au Roi du dévoûment des habitans de votre ville. »

M. le Curé de Saint-Pierre et M. le Doyen des juges de paix ont eu également l'honneur de complimenter la Princesse.

Lorsque tous les fonctionnaires se furent retirés, et sur la demande de M. le Maire, Son Altesse Royale a bien voulu recevoir une députation de jeunes demoiselles de la ville ; ces demoiselles, brillantes de tout ce que l'éclat d'une parure élégante peut ajouter aux grâces de leur âge et aux attraits de leur sexe, et ayant à leur tête mademoiselle de Charnières, fille du Maire, ont offert à MADAME, qui a daigné les recevoir avec bonté, cinq corbeilles contenant les produits du sol et de l'industrie du pays.

Chacune de ces corbeilles étoit accompagnée de vers, dans lesquels le mérite des pensées supplée quelquefois heureusement à celui de la poésie.

PREMIÈRE CORBEILLE,

CONTENANT DES CÉRÉALES ET DES FRUITS.

Nos plaines, que la Loire enrichit de son onde,
Se parent tous les ans d'une moisson féconde;
Le fertile prunier, ornement de nos bords,
De sa séve abondante a produit ces trésors,

Qu'en fruits plus savoureux un art heureux dispose :
Notre sol, où toujours un juste espoir repose,
Donne un chanvre grossier, qu'un bras industrieux
Façonne à nos besoins simples ou glorieux.

DEUXIÈME CORBEILLE,

CONTENANT DES FLACONS DE VIN.

De nos bords fortunés, jeune et noble Princesse,
Nous portons à vos pieds la modeste richesse :
L'été, sur nos coteaux, a doré le raisin,
Et la vigne fidèle a prodigué ce vin.

TROISIÈME CORBEILLE.

PONT DUC DE BORDEAUX, EN ÉMAIL.

Ce monument, que l'artiste fidèle
A si bien su reproduire à vos yeux,
Princesse, vous plaira; car son nom vous rappelle
Un Fils qu'auprès de vous cherchent en vain nos vœux.
Puisse ce Fils si cher, idole de la France,
Des Henri, des Louis illustre rejeton,
Régnant par ses bienfaits plus que par sa naissance,
Se montrer digne un jour du trône d'un Bourbon.
Fasse le ciel qu'il ait les vertus de sa mère,
La loyauté du brave Béarnais;
Surtout qu'il tienne de son père
Son vif amour pour les Français.

QUATRIÈME CORBEILLE,

CONTENANT DES CHAPELETS, VAISSEAU ET FLEURS EN ÉMAIL.

De ces émaux, Princesse, acceptez l'humble hommage :
Les uns, du culte sont l'emblème respecté;
Ce vaisseau, c'est l'État à l'abri de l'orage;
Ces fleurs, de Votre Altesse, en leur muet langage,
Expriment les vertus, la grâce et la bonté.

CINQUIÈME CORBEILLE,

CONTENANT DES FLEURS ARTIFICIELLES.

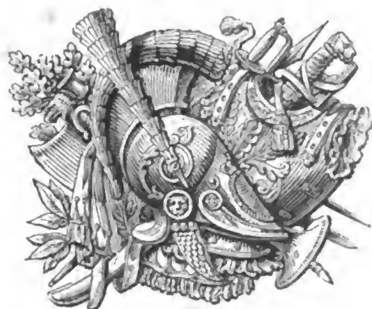
Parmi ces riches dons que Flore vous destine,
De la rose et du lis chacun ici fait choix :
Car l'une est votre image, auguste Caroline,
Et l'autre peint nos vœux, notre amour pour nos Rois.

Mademoiselle de Charnières ayant eu l'honneur de porter la parole au nom de ses compagnes, s'est exprimée de la manière suivante :

« MADAME,

« Veuillez agréer l'hommage des produits d'un pays qui, depuis des siècles, a consacré cet usage, symbole de la fidélité de nos aïeux pour les vôtres. Ces fleurs sont aussi le symbole du bonheur que nous goûtons en faisant cette offrande à une Princesse bonne, aimable, qui veut bien communiquer ses sentimens à celle qui sera l'ornement de notre sexe, et à un Prince qui recueillera les mêmes tributs de reconnoissance, d'amour, de respect et de dévoûment. »

MADAME a remercié ces demoiselles avec sa bienveillance et son affabilité accoutumée, et a bien voulu agréer leurs hommages.



RELATION DU CARROUSEL

DONNÉ

PAR L'ÉCOLE ROYALE DE CAVALERIE.

Son Altesse Royale ayant témoigné le désir de voir, en passant à Saumur, les exercices de l'École royale de Cavalerie, cette École a jugé l'occasion favorable de remettre en vigueur un genre d'exercice institué en l'honneur des Dames, mais oublié depuis trop long-temps, quoique bien propre cependant à former de bons et d'adroits cavaliers.

« Le carrousel, dit La Guérinière, est une fête « militaire ou une image de combat représentée par « une troupe de cavaliers divisée en plusieurs qua- « drilles, destinées à faire des courses pour lesquelles « on donne des prix. »

9

On ne peut attribuer qu'à un enchaînement de circonstances particulières l'abandon, ou, pour mieux dire, l'oubli de ces jeux militaires, regardés comme si nécessaires par les anciens peuples, et qui, dans le moyen âge, entroient comme partie essentielle dans l'éducation de la jeune noblesse. De nos jours même, les mamelucks n'étoient les premiers cavaliers du monde que parce qu'ils s'exerçoient continuellement, dans des jeux semblables, à conduire leurs chevaux avec franchise et hardiesse, et à bien manier leurs armes. Cette habileté d'équitation et cette dextérité à faire usage de leurs armes ont été pour eux des causes de supériorité aussi déterminantes que l'excellence de leurs chevaux arabes. Pourquoi la cavalerie française négligeroit-elle ce moyen d'instruction que la circonstance du voyage de MADAME a fait paroître de nouveau à l'École de Cavalerie, et qui sans doute ne sera plus abandonné par elle? Ce n'est même que dans un établissement royal, tel que l'École de Cavalerie, que ces exercices peuvent avoir lieu avec la pompe et l'appareil qu'ils exigent, et avec des élémens indispensables, qui sont un grand nombre de chevaux dressés et des écuyers en état de les monter.

Le carrousel exécuté à Saumur a eu lieu dans une vaste carrière entourée de murs, au-dessus desquels s'élevoit une triple rangée de gradins; les deux pre-

mières banquettes étoient occupées par des dames éclatantes de parure; une foule de spectateurs se pressoit derrière elles.

A quatre heures, MADAME a pris place sur un balcon décoré de trophées militaires, et abrité par une tente élégamment ornée. Son Altesse Royale étoit entourée de dames et de personnes de marque, d'officiers généraux et autres qu'elle avoit bien voulu admettre à cet honneur.

Les trente-deux cavaliers qui ont exécuté le carrousel sont entrés au son d'une musique guerrière qui s'est fait entendre pendant la durée de tous les exercices : ils ont défilé au pas devant le balcon de MADAME, *faisant fuir les talons* de leurs chevaux, et saluant de la lance Son Altesse Royale.

Ces cavaliers, ayant à leur tête M. Cordier, écuyer commandant, mestre-de-camp ou chef du carrousel, étoient divisés en quatre quadrilles de huit.

La première, ayant des chevaux gris, étoit composée de MM. Deleuze, Rousselet, Le Roy, de Saint-Ange, Champet, de Pointe, de La Boutresse et Briffaut, écuyers de l'École.

La seconde quadrille, avec chevaux bais, étoit composée de MM. de Gémeaux, comte de Lennox,

de Tartas, Salleton, comte de Coataudon; de Boursac, Salmon de Clairval, et de Novital, capitaines instructeurs de l'École.

La troisième, avec chevaux noirs, représentant la grosse cavalerie de l'armée, étoit composée de MM. les lieutenans de Bellegarde-Chenoise, du premier régiment des Grenadiers de la Garde royale; Romain, des Chasseurs de la Garde; Chocquin, de l'Artillerie à cheval; Duhesme, des Carabiniers; Oudet, Dard-d'Épinay, Boyer, d'Oullembourg, des quatrième, cinquième, huitième et neuvième de Cuirassiers.

Enfin, la quatrième quadrille, avec chevaux alezans, et représentant la cavalerie légère, étoit composée de MM. les lieutenans d'Ornier, du premier de Dragons; de Landrevie, du huitième de Dragons; de Boulancy, du premier de Chasseurs; d'Hervas, du troisième de Chasseurs; Dumas, des Hussards de Chartres; du capitaine Duquesne, du quatrième de Hussards, et de MM. Desrotours et d'Hoffelize, officiers élèves de l'École.

Tous ces cavaliers, armés de lance, dans la grande tenue de leurs corps respectifs, et montés sur des chevaux entiers et à tous crins, les meilleurs du manége, offroient un coup d'œil bien plus brillant

que si chacun d'eux eût été revêtu d'un costume de fantaisie. La diversité des uniformes, en réunissant ceux des corps de troupes à cheval, a permis de représenter les différentes armes; et, d'un autre côté, tout ce qui auroit senti le travestissement n'auroit nullement convenu à des jeux tout militaires, qui doivent conserver toujours une certaine dignité, et n'offrir rien d'étranger à notre époque.

Les exercices de carrousel se composent de différentes figures de manége, formant *une espèce de ballet* de chevaux, et surtout des courses de la bague et des têtes.

Les figures de manége ont consisté en évolutions compliquées, dans lesquelles les quadrilles se mêlent, se subdivisent, se séparent alternativement, simulent des combats à la lance, et exécutent des mouvemens de cette arme pour attaquer ou se défendre. Quelquefois les cavaliers de toutes les quadrilles, marchant en file les uns derrière les autres, parcourent des cercles qui vont en se rétrécissant jusqu'au centre, et suivent, pour sortir de ce labyrinthe, des cercles en sens contraire; d'autres fois, cette longue file de cavaliers trace, en prenant des demi-voltes successives, une ligne qui va, en serpentant, d'un bout de la carrière à l'autre : ces deux figures, connues, la première sous le nom de la

spirale, la seconde sous celui de la *serpentine*, sont aussi difficiles que brillantes à exécuter.

Ces évolutions ont eu lieu en deux reprises, séparées par l'exécution des courses, en commençant par celle des bagues.

Les cavaliers venoient, par une double volte, et en faisant le salut de la lance, déposer les bagues qu'ils avoient enlevées, dans une cuirasse placée pour les recevoir au pied du balcon de Son Altesse Royale : cette course terminée, MADAME a bien voulu accepter, comme un souvenir de la fête, l'hommage d'un anneau d'or qui lui a été présenté par le chef du carrousel au milieu des bagues déposées dans la cuirasse.

L'un des côtés de l'anneau porte :

A S. A. R. MADAME, DUCHESSE DE BERRY,
L'ÉCOLE ROYALE DE CAVALERIE.

L'autre côté :

CARROUSEL,
20 JUIN 1828.

MADAME a daigné, par une distinction flatteuse, placer de suite l'anneau à sa ceinture, et l'a constamment porté ainsi pendant le reste de son séjour à Saumur.

A la course des bagues a succédé celle de la tête, avec la lance et le sabre droit.

Une tête de More est placée sur la tringle à laquelle on suspend les bagues; il s'agit d'enlever cette tête avec la lance, au moment où le cheval franchit une barrière.

La tête du sabre offre encore une plus grande difficulté. Elle est couchée sur l'arène; le cavalier, en arrivant sur elle, doit « se plonger tout d'un coup, « en baissant le corps sur l'épaule droite du cheval, « étendre le bras, en faisant entrer le sabre en tierce, « le relever en quarte, replacer son corps en même « temps, le sabre haut pour faire voir la tête. »[1]

Enfin les courses ont été terminées par celle du dard. On le lance, d'une distance de dix à douze pas, contre une tête de Méduse, peinte sur une plaque de bois en forme de bouclier. Plus le bouclier reste hérissé de dards, plus il est difficile d'en placer un nouveau au milieu des autres.

Les huit cavaliers de chaque quadrille exécutoient en même temps la même espèce de course, de ma-

---

[1] Voir La Guérinière, *École de Cavalerie*, in-fol., et Montfaucon, *Monumens de la Monarchie françoise*, in-fol.

nière que l'attention des spectateurs avoit toujours un objet d'occupation.

Pour qu'une course soit bien faite, il y a beaucoup de conditions à remplir. Le cavalier ne doit jamais perdre l'assiette ou les étriers, ni laisser tomber sa coiffure, et son cheval doit continuellement galoper juste ; à mesure qu'il approche de l'objet qu'il doit atteindre, il faut augmenter insensiblement le galop, prendre celui de course en arrivant sur la bague ou la tête, et le diminuer ensuite.

« Il faut aussi, lorsqu'on change de main, avoir « attention de faire reprendre le cheval, et qu'il « change de pied d'un seul temps : le cheval doit « exécuter toutes ces opérations sans s'en aller, en « se rassemblant, se grandissant et sans se désunir. »[1]

Toutes ces conditions ont été heureusement et habilement observées par les tenans du carrousel. Aussi est-il difficile de peindre l'effet que ce spectacle a produit. Qu'on se figure cette arène, animée par l'action des cavaliers, le hennissement et l'ardeur des chevaux, les sons d'une musique guerrière, les accens de la trompette qui annonçoit les succès, les *bravo* qui les accueilloient, les ris qui suivoient

---

[1] Voir Montfaucon, Ire Partie, chap. VI.

la non-réussite, les paroles, les gestes d'encouragement d'une illustre Spectatrice, tout cet appareil brillant et militaire, et l'on comprendra l'espèce d'enthousiasme qui s'étoit emparé de tout le monde.

Madame a été si satisfaite, qu'elle a désiré faire jouir du carrousel une foule de personnes qui n'avoient pu être admises sur les gradins, et en a demandé une répétition pour le lendemain. On s'est empressé de satisfaire au désir de Son Altesse Royale, et, le lendemain, les exercices ont eu lieu avec le même concours de spectateurs et le même succès.

Madame, en exprimant de nouveau son entière satisfaction, a témoigné le regret que ses Enfans ne fussent pas présens à ce spectacle.

Le carrousel néanmoins n'a pas absorbé toute l'attention de Madame; Son Altesse Royale a vu avec le plus grand intérêt les exercices militaires, ceux d'équitation académique et le travail de carrière.

L'usage des carrousels, heureusement ramené à l'École de Cavalerie par le voyage de Madame, contribuera puissamment, avec le travail de carrière, à donner à l'équitation militaire ce caractère d'éner-

gie et de hardiesse qui doit spécialement la distinguer.

Pendant le carrousel, MADAME avoit daigné plusieurs fois s'entretenir avec M. le Maire, et lui exprimer la satisfaction qu'elle éprouvoit. Elle manifesta le désir de voir mademoiselle de Charnières chez elle avant le dîner, et voulut bien en même temps inviter madame de Charnières, comme représentant les dames de la ville. L'épouse de M. le Maire et sa fille s'étant rendues au désir de la Princesse, Son Altesse Royale remit à mademoiselle de Charnières un écrin garni de deux bracelets en or, en lui adressant ces paroles pleines d'affabilité : « Prenez cette boîte; gardez-la comme un souvenir : vous « et ces demoiselles, pensez à moi. » La plus vive reconnoissance pouvoit seule répondre à tant de bonté.

A sept heures, MADAME s'est rendue, avec les personnes de sa suite, au dîner qui lui avoit été offert par la Ville. La foule, toujours avide du bonheur de la voir, se pressoit sur ses pas, et Son Altesse Royale a été reçue au milieu des cris de *vive le Roi! vive Madame!* par M. le Maire et M. le Sous-Préfet, et introduite par eux dans un salon de réception élégamment décoré, où étoient déjà réu-

nies toutes les personnes invitées, au nombre de quarante, parmi lesquelles figuroient MM. les Adjoints, plusieurs Membres du Conseil municipal et des diverses administrations charitables, des Fonctionnaires et des Négocians de la ville, tous les Officiers supérieurs de l'École, et des Généraux et autres personnages de distinction étrangers à cet arrondissement.

Conduite par M. le Maire dans la salle du banquet, Son Altesse Royale a désigné les personnes qui devoient occuper les premières places auprès d'elle, et a daigné placer à sa droite M. le Maire de Saumur; à sa gauche étoit M. le général marquis Oudinot. D'après la permission de Madame, le public ayant indistinctement été admis à circuler autour de la table, chacun a pu, quoique tous les regards fussent fixés sur Son Altesse Royale, remarquer l'élégance et le goût qui avoient présidé à la décoration de la salle. De brillantes draperies pourpres, dont l'une ornée de fleurs de lis d'or, et suspendue à des couronnes d'argent, indiquoit la place de Son Altesse Royale; de nombreux écussons aux armes de France, entremêlés du monogramme de la Princesse et du Duc de Bordeaux, et entourés de couronnes de laurier, formoient en effet un décors aussi simple qu'élégant, et faisoient admirer l'heureux parti que MM. les Commissaires avoient tiré du local qui avoit

été choisi. MADAME a bien voulu en faire plusieurs fois la remarque, et a recommandé qu'on fît savoir à MM. les Commissaires combien elle avoit été satisfaite de toutes les prévenances et de toutes les attentions dont elle avoit été entourée. L'École tout entière, ayant en tête ses officiers, a eu également l'honneur, ainsi que la troupe de service, de défiler devant la Princesse, et la musique de l'École a exécuté plusieurs airs analogues à la circonstance. Pendant le repas, Son Altesse Royale a voulu donner à notre ville une nouvelle preuve de sa bienveillance, et de cette affabilité qui se manifeste chez nos Princes dans les plus petites occasions. M. le Maire, ayant remarqué que MADAME avoit fini de dîner, lui demanda ses ordres pour faire cesser la circulation du public. « Laissez, laissez, répondit « Son Altesse Royale; j'aime à voir les habitans de « Saumur. »

Après son dîner, MADAME s'est rendue à son palais, où, sur l'invitation de M. le Maire, elle a consenti à allumer un dragon destiné à enflammer une des pièces du feu d'artifice, placé sur la Loire, en face de son balcon.

Immédiatement après, vers dix heures, la Princesse s'est rendue au bal donné par l'École royale de Cavalerie, où près de seize cents personnes avoient

été invitées, et elle y est restée environ deux heures, malgré l'indisposition qu'elle avoit éprouvée la veille. Loin même de paroître fatiguée, Son Altesse Royale, après avoir parcouru tous les salons et passé devant toutes les dames, a ouvert le bal avec M. le Général; les autres personnes faisant partie du quadrille d'honneur étoient madame Hudault et M. le Colonel, madame la marquise Oudinot et M. le Préfet de la Vienne, remplaçant M. le Sous-Préfet; madame de Morell et M. Jahan, représentant M. le Maire.

A voir l'empressement que tout le monde mettoit à approcher de Son Altesse Royale, on eût dit que chacun l'apercevoit pour la première fois; on ne pouvoit, en effet, se lasser de contempler ses traits, sans cesse animés par la bienveillance et l'affabilité. Madame, après avoir dansé dans un second quadrille avec M. le colonel baron de Morell, et avoir de nouveau traversé les salles du bal, s'est retirée très satisfaite, emportant les regrets de la nombreuse et brillante assemblée, que sa présence avoit comblée de joie.

On a retrouvé dans ce bal tout ce qu'on est accoutumé à rencontrer dans les soirées données par l'École; beauté des danseuses, éclat des parures, magnificence dans le service, rien n'a manqué. A une heure, un souper a été servi, et les tables ont été sans cesse relevées jusqu'à six heures du matin.

Pendant toute la soirée, la ville a été illuminée, et l'on peut dire que chacun a pris une part sincère à cette véritable fête de famille. On se pressoit surtout à l'Hôtel-de-Ville pour voir un transparent fort ingénieux, représentant Son Altesse Royale MADAME indiquant au jeune Duc de Bordeaux le chemin du temple de la Gloire; vers ce temple s'élançoient plusieurs génies, dont l'un traçoit sur un bouclier ces mots : 20 *juin* 1828.

Le lendemain 21 a été un nouveau jour de bonheur pour les Saumurois. A l'heure où, suivant son itinéraire, MADAME eût dû quitter notre ville, Son Altesse Royale est allée visiter le château; elle s'y est rendue accompagnée des personnes de sa suite, de M. le Général, des principaux fonctionnaires de la ville, et escortée d'un détachement de l'École et de la gendarmerie. Comme la veille, la foule se précipitoit dans les rues que la Princesse devoit traverser, et ne cessoit de l'accueillir par ses acclamations et les plus vives démonstrations de joie. MADAME est arrivée à huit heures et demie au château, où elle a été reçue par M. le Lieutenant de Roi et toute la garnison sous les armes. Deux clefs d'argent, ornées de fleurs de lis et représentant les clefs du fort, lui ayant été présentées dans une corbeille de fleurs par mademoiselle de Morand, fille de M. le Commandant, Son Altesse Royale les a reçues avec la plus

touchante bonté, et a fait cadeau à cette demoiselle d'un écrin contenant une croix et des boucles d'oreilles en or. MADAME a visité ensuite avec beaucoup d'intérêt l'intérieur du donjon, l'arsenal, a voulu parcourir le chemin de ronde, et, étant entrée dans une guérite qui lui avoit été préparée, a paru remarquer avec plaisir le magnifique point de vue qui donne sur la ville et la Loire. A neuf heures et demie, Son Altesse Royale, après avoir accepté le plan géométrique du château, et donné ordre qu'il lui fût envoyé à Paris, a quitté cet établissement, en adressant à M. le Commandant des paroles pleines de bienveillance et de satisfaction. Son Altesse Royale a été saluée par les applaudissemens et les cris d'ivresse de tous les habitans qui remplissoient les fenêtres, les cours et les avenues du fort. MADAME, ayant manifesté l'intention de descendre à pied la rue rapide qui conduit au château, s'empressa de dire avec gaîté au Général, que « ce n'étoit point par crainte, mais parce qu'elle « étoit bien aise de passer par une rue qui ne paroissoit pas destinée à recevoir la visite des princes. »

Pendant ce court trajet, la voiture de MADAME ayant légèrement blessé un enfant que la foule avoit jeté contre les roues, Son Altesse Royale s'est empressée de demander elle-même à M. le Maire un rapport sur cet accident, en ordonnant qu'on remît

aux parens de l'enfant 100 francs de sa part, et qu'on lui donnât tous les secours qui pouvoient lui être nécessaires.

MADAME s'étant rendue à l'École royale de Cavalerie, où tous les élèves se trouvoient rangés en bataille, a bien voulu recevoir les officiers dans le salon du Roi, puis est allée visiter la lithographie, où il lui a été fait hommage d'un dessin de M. Aubry, représentant un groupe de tenans du carrousel qui saluent de la lance le buste de la Duchesse. Au bas de cette lithographie est figuré l'anneau du carrousel offert à Son Altesse Royale, accompagné de ce joli quatrain :

Vous qui cherchez à briller dans ces jeux,
Songez au prix que le sort vous destine;
En peut-il être un plus doux à vos yeux
Qu'un sourire de CAROLINE ?

Ces vers rappellent ceux de la ballade du tournoi, composés par Eustache Deschamps, il y a plus de quatre cents ans :

Servans d'amours, regardez doulcement
Aux eschaffaux anges de paradis;
Lors jousterez fort et joyeusement,
Et vous serez honnorez et chéris.

La lithographie ayant été imprimée en sa présence, Son Altesse Royale en a donné plusieurs exemplaires

aux personnes qui l'accompagnoient, et en a fait expédier quelques uns pour MONSEIGNEUR LE DUC DE BORDEAUX et pour MADEMOISELLE. Frappée du talent remarquable de M. Aubry, Son Altesse Royale a daigné accepter la dédicace d'un bel ouvrage lithographié que prépare ce professeur distingué, et lui a dit qu'elle verroit avec plaisir son nom à la tête des souscripteurs.

MADAME, ayant été informée qu'on s'occupoit avec zèle et succès, à l'École, de la reproduction des chevaux, a témoigné le désir de voir le haras. Cet établissement, qu'elle a examiné en détail, a vivement excité son intérêt : de là, Son Altesse Royale a été conduite aux écuries Clermont-Tonnerre, où se trouvent les chevaux de manége et de carrière. Mais ce qui surtout a frappé ses regards, c'est la superbe École de Maréchalerie, remarquable autant par la beauté du bâtiment, nouvellement construit, que par la bonne tenue et l'activité qui règnent dans les ateliers. C'est en effet un spectacle unique que celui de cent cinquante maréchaux-ferrans, se livrant à la fois, avec une égale ardeur, à un travail uniforme, rendu plus actif encore et plus régulier par la puissance de la discipline militaire.

Se rendant ensuite aux vœux et à l'impatience des nombreux spectateurs qui attendoient la répétition

du carrousel demandée par Son Altesse Royale, MADAME est venue s'asseoir à la même place qu'elle occupoit la veille, et a été accueillie par les mêmes sentimens et les mêmes acclamations. Son Altesse Royale portoit encore l'anneau de carrousel, qu'elle n'a point voulu quitter pendant son séjour à Saumur.

A onze heures, les jeux de carrousel étant terminés, MADAME est allée visiter le pont actuellement en construction, en tête duquel elle a été reçue par M. le Sous-Préfet, M. le Maire et MM. les Ingénieurs. Son Altesse Royale, traversant le pont de service, appuyée sur le bras de M. de Menars, a vu avec satisfaction la pierre posée par le Préfet du département, le 15 juillet 1825, au nom de MONSEIGNEUR LE DUC DE BORDEAUX, et a bien voulu recevoir des mains de M. le Sous-Préfet une médaille consacrant le souvenir de cet événement. La Princesse ayant été conduite à la culée de droite, sous une tente qui avoit été disposée pour la recevoir, et où se trouvoient déjà rassemblées beaucoup de dames, Son Altesse Royale a été saluée par les acclamations les plus vives. En sa présence, M. l'Ingénieur a fait battre des pilots, et l'un d'eux a été ensuite recepé, en quatre minutes de temps, à trois mètres de profondeur sous l'eau. Au moment où la partie recepée du pieu est venue au-dessus de l'eau, les ouvriers ont fait entendre

les cris de *Vive Madame! Vive le Duc de Bordeaux!* qui ont été unanimement et spontanément répétés par tous les spectateurs. MADAME a examiné avec beaucoup d'intérêt et d'attention la surface parfaitement unie du plan de recepage. On lui a montré également le modèle d'une arche du pont posée sur ses cintres, et Son Altesse Royale s'est retirée en témoignant sa satisfaction à M. l'Ingénieur, et en lui faisant remettre une somme de 100 francs, pour être distribuée aux ouvriers qui avoient travaillé devant elle. Il est à remarquer que M. de Barande, en ce moment Sous-Précepteur du Duc de Bordeaux, est le premier élève ingénieur qui a commencé les travaux du pont, sous les ordres de M. Derrien, Ingénieur en chef.

En rentrant à son palais pour déjeuner, MADAME a été accueillie partout avec les expressions de la plus vive reconnoissance. Son Altesse Royale a daigné admettre à sa table M. le Sous-Préfet, M. le Maire, MM. les Présidens des tribunaux de cette ville, M. le marquis de Maillé, madame la marquise de Brezé, madame de Morell, M. le Colonel, M. le Sous-Intendant militaire, M. le Lieutenant-Colonel, M. le Lieutenant de Roi, M. l'Aumônier de l'École, le Chef d'escadron de service et le plus ancien Capitaine de l'École.

Avant de quitter notre ville, MADAME a fait re-

mettre à M. le Maire 300 fr. pour être distribués aux pauvres.

Son Altesse Royale a fait présent à madame la marquise Oudinot d'un magnifique bracelet, orné de son portrait et de ceux de ses augustes Enfans. M. l'Écuyer-commandant, et M. Aubry, professeur de dessin, ont également reçu chacun, comme témoignage de satisfaction de la Princesse, une médaille en bronze, représentant d'un côté le portrait de Son Altesse Royale, et de l'autre celui du Duc de Bordeaux.

Madame, très satisfaite des émaux qui lui avoient été offerts, et pour encourager cette branche d'industrie, a fait, chez les principaux émailleurs de notre ville, de nombreux achats pour Monseigneur le Duc de Bordeaux et pour Mademoiselle.

Ayant su que l'anneau de carrousel que lui avoit donné l'École avoit été fait avec des médailles d'or du règne d'Auguste, trouvées près du château de Saumur, Son Altesse Royale a voulu aussi faire l'acquisition de plusieurs de ces médailles.

A midi, l'École royale de Cavalerie est venue se ranger en bataille sur la place de l'Hôtel-de-Ville, pour y saluer Madame, au moment de son départ.

Son Altesse Royale, après avoir daigné renouveler à M. le Maire qu'elle étoit satisfaite des sentimens et de la réception de la ville de Saumur, est montée en voiture à midi et demi, et a traversé de nouveau les quais, les places, le pont et le faubourg de la Croix-Verte, aux acclamations générales de la population, qui ne cessoit de faire entendre les cris de *Vive le Roi! Vive Madame! Vive le Duc de Bordeaux!*

M. le général Oudinot accompagna la Princesse jusqu'à une demi-lieue de la ville, avec une escorte de deux escadrons de l'École. Le Général ayant demandé les ordres de Son Altesse Royale, Madame l'a chargé de faire savoir aux habitans et aux militaires de l'École « qu'elle étoit arrivée à « Saumur indisposée; mais qu'elle en partoit en « parfaite santé, et qu'elle attribuoit ce changement « à l'accueil qu'elle avoit reçu de la Ville, et au plai-« sir qu'elle y avoit éprouvé. »

Madame pourra bien en effet retrouver sur sa route les mêmes honneurs, les mêmes témoignages de respect et d'affection, mais nulle part des vœux plus sincères, ni des sentimens plus dévoués à son auguste Personne et à toute la famille des Bourbons.

Nous n'acheverons point ce récit, sans faire remarquer qu'au milieu d'une population presque

doublée par celle des campagnes, et l'affluence des étrangers venus des départemens voisins, et même de la capitale, le plus grand ordre, la plus parfaite tranquillité, ont constamment régné dans toute la ville.



TABLE.

FIN.

CORRECTIONS.

Page 42, *ligne* 19; Louis de Montbron, *lisez* Louis de Montberon.

Page 47, *ligne* 13; *ung vault mieux*. Un examen attentif du manuscrit a fait reconnoître que cette devise, ainsi rapportée par l'auteur de l'*Histoire de René d'Anjou,* doit être lue : *L vault mieux*, par allusion, sans doute, à la dame du chevalier. Dans le manuscrit, cette lettre l ressemble à un I.

Page 111, *ligne* 20; Il vivoit encore en 1449, *lisez* 1499.

Page 112, *ligne* 17; Antoine de Pontèves, *lisez* Antoine de Pontevès.





